



**COMMUNE
DE
VILLARS-SAINTE-CROIX**

RAPPORT DE GESTION

2020

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2021

R A P P O R T

de la Municipalité de Villars-Sainte-Croix

au

Conseil général

sur sa gestion durant l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 26 février 1956 sur les Communes,
- du règlement du Conseil général du 1er juillet 2015,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur sa gestion pour l'année 2020.

* * * * *

La Municipalité vous informe que les rapports de gestion complets des différentes associations communales, intercommunales, régionales et interrégionales sont à disposition sur leurs sites internet respectifs et/ou sur notre site internet communal : www.villars-sainte-croix.ch. Vous pouvez également les obtenir auprès de notre secrétariat communal.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Administration générale	4 – 15
• Autorités	
- Faits marquants 2020	4
- Conseil général	5 – 8
- Municipalité	9 – 12
- Bureau Intermunicipal	13
• Administration – transports publics	14 – 15
Finances	16
Bâtiments et domaines communaux	17 – 23
• Terrains	17
• Forêts	18 – 20
• Refuge forestier	21
• Bâtiments et bâtiment de services	22 – 23
Travaux	24 – 29
• Urbanisme	
- Dossiers communaux / inspection intercommunale des chantiers	24
- Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)	25 – 26
• Routes - parcs - cimetière	26
• Ordures ménagères et déchets	27 – 29
• Egouts et épuration	29
Instruction publique et cultes	30 – 33
• Conseil d'établissement scolaire	30 – 31
• Enseignement primaire et secondaire Bussigny/Villars-Sainte-Croix	31 – 33
• Cultes et sociétés locales	33
Police et sécurité	34 – 47
• Police	34 – 37
• Contrôle des habitants	38
• Défense contre l'incendie	39 – 41
• Protection civile	42 – 47
Sécurité sociale	48 – 55
• ARASOL	48
• Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois	48 – 49
• Travailleur social de proximité	49
• Réseau BussiVillAje	49 – 53
• Affaires sociales	54
• APREMADOL (CMS - centre médico-social Bussigny-VSC)	55
Services industriels	55
• Service des eaux	55
Conclusions	56
Tableau des sigles et abréviations	57 – 59

FAITS MARQUANTS 2020

2020 restera une année importante dans nos mémoires.

La pandémie COVID-19, par son confinement lié, ses restrictions, le télétravail, les barrières sanitaires de sécurité, nous a demandé de faire appel à toutes nos facultés d'adaptation.

10 février 2020, la maison de commune est en feu. L'incendie s'est déclaré dans l'appartement du 1^{er} étage. Les dégâts sont considérables. Une adolescente a pu se sauver avec ses chats.



CONSEIL GÉNÉRAL

ETAT DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Bartolucci Marielle	Georget Daniel	Perna Claudio
Bolognese Giorgio	Grambonne Pasquale	Perna Illuminata
Cassetta Nicola	Grünenfelder Dominique	Pernet Jacqueline
Cattano Vincenzo	Jan Eric	Poget Margarete
Chevalley Annedominique	Jenny Yvette	Ragazzo Massimo
Cochard Anita	Jost Rita	Raillard Daniel
Cuérel Claudine	Komi Tahirou	Riche Yolande
Cuérel Françoise	Kortchnoï Igor	Romon Cédric
David Pierre	Marendaz alain	Romon Monique
Denoréaz Daniel-André	Michon-Zumbrunnen Danielle	Romon Stéphanie
Escasain Marie-Ange	Mini André	Schmid Nadia
Favez André	Monnier Antonina	Simonini Luca
Ferri Nathalie	Müller Pascal	Strub Bruno
Fontaine Jacques	Navarro Maxime	Zumbrunnen Jean-Jacques
Forestier Jean-Daniel	Navarro Morgane	

Le Conseil général compte 44 membres au 31 décembre 2020

COMPOSITION DU BUREAU DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020

Président	:	M.	Nicola Cassetta
Vice-Présidente	:	Mme	Marielle Bartolucci
Scrutatrices	:	Mme	Illuminata Perna
		Mme	Antonina Monnier
Scrutatrices-suppléantes	:	Mme	Yolande Riche
		Mme	Jacqueline Pernet
Secrétaire	:	Mme	Anita Cochard

COMPOSITION DU BUREAU DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2020

Président	:	M.	Nicola Cassetta
Vice-présidente	:	Mme	Marielle Bartolucci
Scrutatrices	:	Mme	Antonina Monnier
		Mme	Illuminata Perna
Scruteurs-suppléants	:	Mme	Jacqueline Pernet
		M.	Vincenzo Cattano
Secrétaire	:	Mme	Anita Cochard

**COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Gestion/Finances Par tournus pour la législature 2016-2021 du 01.01.2020 au 30.06.2020	Gestion/Finances Par tournus pour la législature 2016-2021 du 01.07.2020 au 31.12.2020
M. Claudio Perna Président Mme Françoise Cuérel Vice-Présidente Mme Monique Romon Membre M. Igor Kortchnoi Membre Mme Yolande Riche Suppléante	Mme Françoise Cuérel Mme Monique Romon M. Igor Kortchnoi Mme Yolande Riche M. Pascal Müller
Recours en matière d'impôts (pour la législature 2016-2021)	Conseil intercommunal ARASOL (pour la législature 2016-2021)
M. Eric Jan Président M. André Mini Mme Margarete Poget Mme Nadia Schmid	Mme Nadia Schmid Mme Jacqueline Pernet
Conseil intercommunal ORPC (pour la législature 2016-2021)	Conseil intercommunal Police Ouest (pour la législature 2016-2021)
M. Igor Kortchnoi M. Pierre David M. Tahirou Komi Suppléant	Mme Illuminata Perna M. Massimo Ragazzo
BussiVillAje (pour la législature 2016-2021)	
Mme Nadia Schmid Mme Marielle Bartolucci Mme Dominique Grünenfelder Suppléante	

SÉANCES 2020 DU CONSEIL GÉNÉRAL

7 préavis ont été présentés au Conseil général durant l'année 2020.

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Membres actifs : 41 Présents : 27 Excusés : 8 Absents : 6

Assermentation : Mme Rita Jost

Démission : M. Jean-Marc Pezzani

Préavis municipal n° 1/2020 concernant une demande de crédit de CHF 65'000.00 pour l'amélioration de l'aménagement de la surface commerciale dans le bâtiment de services

Le Conseil général accepte le préavis n° 1/2020, moins 5 abstentions.

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de M. Jean-Bernard Morisod.

Membres actifs : 40 Présents : 22 Excusés : 16 Absents : 2

Assermentation : M. Pascal Müller

Démission : M. Fabrizio Blunda

Décès : M. Jean-Bernard Morisod

Préavis municipal n° 2/2020 relatif à la convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la commune de Villars-Ste-Croix et la fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau

Le Conseil général accepte le préavis n° 2/2020 tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité.

Préavis municipal n° 3/2020 concernant les comptes et le rapport de gestion pour 2019

Le Conseil général accepte le préavis n° 3/2020 tel que présenté par la Municipalité, moins 1 avis contre.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Présidence : M. Nicola Cassetta

Membres actifs : 41 Présents : 24 Excusés : 12 Absents : 5

Assermentations : Mmes Morgane Navarro et Stéphanie Romon
M. Maxime Navarro

Préavis municipal n° 6/2020 relatif à la reconduction négociée du droit de superficie 285 sur la parcelle communale 125

Le Conseil général accepte le préavis n° 6/2020 tel que présenté par la Municipalité, moins 1 abstention et 1 avis contre.

Préavis municipal n° 7/2020 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 15'000.00 pour la pose de filets de protection supplémentaires sur une partie du terrain multisports au centre du village

Le Conseil général refuse le préavis n° 7/2020 tel que présenté par la Municipalité, par 11 voix contre, 9 voix pour et 6 abstentions.

Préavis municipal n° 8/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021

Le Conseil général accepte le préavis n° 8/2020 tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Présidence : M. Nicola Cassetta

Membres actifs : 44 Présents : 28 Excusés : 12 Absents : 4
Assermentation : aucune

Préavis municipal n° 9/2020 concernant le budget 2021

Le Conseil général accepte le préavis n° 9/2020 tel que présenté par la Municipalité, moins 4 abstentions.

Le Conseil général accepte la **motion** déposée par Mme Yolande Riche lors de la précédente séance par 22 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Les heures effectuées par les membres du Conseil, au cours de l'année 2020, se répartissent ainsi :

	2020	2019	2018
Présidence y c. votations	37.00	38.00	29.75
Secrétaire y c. votations	97.50	69.00	52.25
Secrétaire remplaçante	3.00		
Commissions	104.50	117.75	181.00
Commission de recours en matière d'impôts	15.50	8.00	00.00
Bureau électoral	57.00	81.00	33.75

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

L'assemblée de Commune a été convoquée à trois reprises en 2020 pour des votations et élections fédérales et cantonales.

Le taux de participation moyen a subi une hausse par rapport à 2019

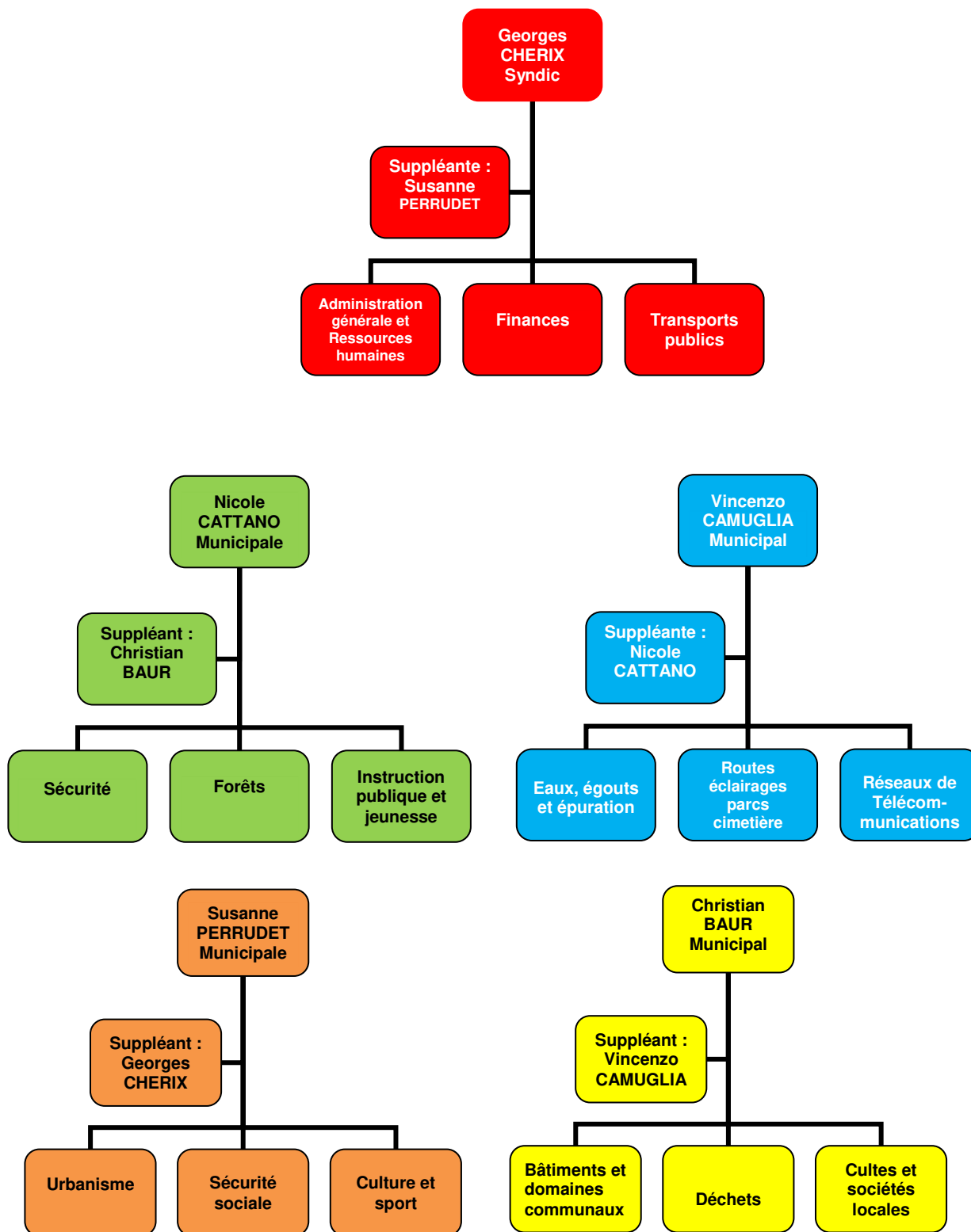
- Villars-Ste-Croix : 53.97 % de participation moyenne en 2020 (45.65 % en 2019)
- Canton de Vaud : 49.93 % de participation moyenne en 2020 (42.45 % en 2019).

L'administration communale contrôle tous les votes rentrés jusqu'au vendredi précédent le scrutin à 12h00 ; à noter que ce système n'empêche pas les électeurs de se rendre le dimanche matin au bureau de vote pour déposer leurs bulletins dans l'urne comme précédemment.

Le bureau de vote est ouvert, lors de chaque consultation, le dimanche de 9h30 à 10h30.

MUNICIPALITÉ

RÉPARTITION DES DICASTÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2020



PRINCIPALES TÂCHES DES DIFFÉRENTS DICASTÈRES

1. Administrations générale :

- gestion du personnel
- relations avec le Conseil général
- relations avec les organes cantonaux et intercommunaux
- secrétariat de la Municipalité
- délivrance des actes émanant de la Municipalité (actes de mœurs)
- réservation des salles communales
- organisation des élections communales et votations
- gestion des archives communales
- transports publics

2. Finances :

- tenue des comptes communaux
- gestion du budget
- facturation de diverses taxes et impôts communaux
- suivi du contentieux
- gestion de la trésorerie courante et des emprunts

3. Bâtiments et domaines communaux :

- gestion des parcelles agricoles communales et des droits de superficie
- gestion et entretien du refuge forestier « Le Trésy II »
- gestion et entretien du patrimoine immobilier de notre Commune
- gestion et entretien des forêts et relations avec le garde-forestier

4. Travaux

a) Urbanisme :

- suivi des constructions et des mises à l'enquête
- participation aux structures intercommunales (SDOL et PALM)

b) Routes, parcs, égouts :

- suivi de l'entretien des routes, des parcs et des collecteurs
- suivi des différents travaux qui se déroulent sur notre Commune

c) Déchets :

- gestion de la collecte des différents déchets
- contrôle de la gestion de la déchèterie intercommunale

5. Instruction publique et cultes :

a) Instruction publique :

- relations avec les enseignantes du collège
- participation aux structures intercommunales pour les écoles
- conférence des Municipaux des écoles de l'Ouest lausannois

b) Cultes et sociétés locales :

- gestion des cultes en collaboration avec les pasteurs et les prêtres
- collaboration avec les sociétés locales

6. Police, protection civile et défense incendie :

a) Police :

- participation au comité de direction de la Police de l'Ouest
- suivi du bon fonctionnement du contrôle des habitants et naturalisations

b) Protection civile et défense incendie :

- participation à la commission intercommunale du SDIS Sorge
- participation au comité de direction de l'ORPC-ROL

7. Sécurité sociale :

- participation aux structures intercommunales
- conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales de l'Ouest lausannois
- culture et sport

8. Services industriels :

- gestion et entretien du réseau d'eau potable et du gaz
- suivi et planification des différents chantiers
- gestion du financement du service
- Entente intercommunale des eaux – Vuflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV).

Vice-Syndicature de la Municipalité

M. Christian Baur (jusqu'au 24.08.2020)
M. Vincenzo Camuglia (dès le 25.08.2020)

Secrétaire municipale et boursière
Secrétaire municipale
Boursière

Mme Vivette Pilloud (jusqu'au 31.03.2020)
Mme Valérie Benedetti-Pluess (dès le 01.04.2020)
Mme Joelle Monney (dès le 01.04.2020)

Séances hebdomadaires de la Municipalité

lundi à 16h30

SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu 32 séances ordinaires en 2020 (40 en 2019); Durant la période COVID 19 quelques séances ont été organisées par vidéo conférence d'autres séances se sont déroulées en présence de tiers. Elle a, en outre, été représentée dans les séances des commissions du Conseil ou des délégations au niveau local, intercommunal, régional ou cantonal, notamment en rapport avec tous les dicastères. Elle a présenté 7 préavis au Conseil général dont 6 ont été acceptés.

MUNICIPALITÉ - TABLEAU DES VACATIONS ET JETONS DE PRÉSENCE EXTÉRIEURS

	Georges Cherix	Vincenzo Camuglia	Christian Baur	Susanne Perrudet	Nicole Cattano
Vacations					
Heures effectuées	318.00	154.50	278.50	302.50	332.50
Vacations brutes	15'900.00	7'725.00	13'925.00	15'125.00	16'625.00
Forfait					
Heures effectuées	360.00	240.00	240.00	240.00	240.00
Forfait brut	18'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00
Total brut	34'578.00	20'119.50	26'443.50	27'667.50	29'197.50
Jetons	de	présence	versés	à notre	Commune
ORPC					3'344.00
Transports Publics	750.00				
UCV	400.00				
EIEVMV	412.50	412.50			
ARASOL				875.00	
APREMADOL				1'000.00	
Total	1'562.50	412.50	0.00	1'875.00	3'344.00

BUREAU INTERMUNICIPAL

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mme et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2020 :

- 4 fois, sous la présidence de M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
- 2 fois, sous la présidence de M. Alain Gilliéron, Syndic de Prilly

Lors de ces séances, le Bureau intermunicipal s'est prononcé sur les points suivants :

- Adopter son rapport de gestion de l'exercice 2019.
- Préavis favorablement à l'augmentation de l'aide supplémentaire en faveur du théâtre ZigZag de CHF 0.50 ct. par habitant pour l'exercice 2020, dans le dessein de sauver cet organisme de la faillite.
- Demander à l'Association intercommunale de sécurité de l'Ouest lausannois qu'elle communique régulièrement sur les sujets importants qui la concernent directement auprès des Syndics et des Municipalités concernés.
- Adopter les comptes 2019 et le budget 2021 de l'inspection intercommunale des chantiers.
- Proposer à Mme la Préfète de décaler la manifestation « Cap sur l'Ouest – édition 2020 » à l'année 2021, vu la crise sanitaire et ses incertitudes.
- Adopter le budget des comptes de fonctionnement et études de SDOL pour 2021.
- Choisir les thèmes à aborder lors de la rencontre avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier prévue en date du mardi 27 octobre 2020.
- Entendu M. Michel Farine, Président du Comité de direction de l'Association intercommunale Sécurité dans l'Ouest lausannois, et M. Frédéric Schaer, Commandant de la Police de l'Ouest lausannois, dans le dessein de présenter le projet Odysée relatif au renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises.
- Nommer M. Pierre-François Charmillot, Secrétaire municipal de la Ville de Bussigny pour fonctionner comme secrétaire du BI pour l'année politique 2020-2021.
- Entendu M. Michel Farine, Président du Comité de direction de l'Association intercommunale Sécurité dans l'Ouest lausannois, dans le dessein de prendre connaissance de la conduite du projet « Regio ».
- Rédiger un communiqué de presse pour soutenir l'accord sur la facture sociale intervenu entre l'Union des communes vaudoises et le Canton de Vaud.
- Demander à la Municipalité de la Commune de Crissier de revenir sur sa position quant à sa démission de l'Association du Prix Wakker pour le 31 décembre 2020.



Préfecture du district

En raison de la pandémie, Mme la Préfète Anne Marion Freiss n'a pas pu procéder à l'examen des registres et documents de l'administration communale.

* * * * *

Réception des nouveaux habitants et jeunes de 18 ans

En raison de la pandémie de Covid-19, la réception des nouveaux habitants et jeunes a été annulée.

Noël des Aînés

En raison de la pandémie de Covid-19, le Noël des Aînés a été annulé.



En raison de la pandémie de Covid-19, l'activité passeport-vacances n'a pas eu lieu.

Pour mémoire :

Prix de vente officiel passeport traditionnel :	CHF 45.00	pour 1 ^{er} enfant
	<i>(CHF 35.00</i>	<i>à Villars-Ste-Croix)</i>
	CHF 40.00	pour les suivants
	<i>(CHF 30.00</i>	<i>à Villars-Ste-Croix)</i>
 Prix de vente officiel passeport farniente :	 CHF 25.00	 (idem à Villars-Ste-Croix)

Dons, aides, participations, soutiens à des institutions, sociétés et manifestations :

Concernant les dons et subventions, notre Commune a apporté un soutien financier aux sociétés locales, manifestations régionales et diverses institutions de bienfaisance ou sportives, notamment à :

• CSM Centre Sportif Malley, participation au déficit selon budget	CHF	8'800.00
• Harmonie du Pontet	CHF	5'778.00
• TKM Théâtre Kléber-Méleau	CHF	4'500.00
• Fête des vigneron, indemnité banneret	CHF	1'200.00
• Gym Hommes, joutes sportives	CHF	600.00
• Zig-Zag Théâtre, don	CHF	500.00
• EHC Ensemble Hospitalier de la Côte	CHF	500.00
• Bobst Group SA, prix du mérite	CHF	400.00
• Morges-Natation, soutien pour 2 membres de VSC	CHF	200.00
• Jeunesse de la Sorge, course des Castors	CHF	200.00
• Encre et plomb	CHF	200.00
• Ecole du Cirque, Lausanne	CHF	200.00
• Association Verte Rive – Centre Général Guisan	CHF	200.00
• Forward Morges, soutien pour un membre de VSC	CHF	100.00
• Les Amis romands du musée Ballenberg	CHF	50.00

Voeux

La Municipalité a adressé des vœux et des fleurs ou des cadeaux pour trois octogénaires et une nonagénaire.

Subvention vélos électriques

Une subvention de 15 % mais au maximum Fr. 300.- à l'achat d'un vélo électrique ou d'un scooter électrique est accordée. Dix personnes (neuf en 2019) ont bénéficié de la subvention pour l'achat d'un vélo électrique.

Cartes journalières CFF

La Municipalité de Bussigny acquiert 4 abonnements et vend les cartes journalières au prix de CHF 45.00. Elles sont à disposition des habitants de Bussigny, Villars-Ste-Croix, Romanel-sur-Morges et Bremblens et sont mises en vente, le 1^{er} du mois pour le mois suivant, au guichet du greffe municipal de Bussigny ou sur le site internet de la Commune de Bussigny. Elles ne peuvent pas être remboursées en cas de vol, de perte ou de non-utilisation et ne sont pas remplacées. Le commerce d'intermédiaire est interdit. Leur disponibilité est consultable en tout temps sur le site www.bussigny.ch.

Théâtre Kléber-Méleau

La saison théâtrale a été largement ralentie par l'épidémie Covid-19, 68 représentations ont été annulées entre mars-juin et novembre-décembre 2020.

Un spectacle itinérant et en plein air, a été organisé dans les communes de l'Ouest lausannois et Lausanne, « La Grande Guerre du Sondrebond », mis en scène par Robert Sandoz. Nous avons pu présenter 9 représentations pour 720 spectateurs à la fin de l'été 2020.

Au niveau du personnel, la situation est stable. En juin 2020 notre apprenti techniscéniste a fini sa formation avec succès, nous poursuivons avec un apprenti en 2^{ème} année et prévoyons un nouvel engagement pour 2021.

Pour la partie financière, grâce au maintien des subventions et aux aides fédérales (RHT et aides extraordinaires découlant de la loi Covid), la situation est saine et tous les employés (administratifs, techniques, artistes et artisans) ont été payés comme prévu dans leur contrat.

TRANSPORTS PUBLICS

Depuis décembre 2019 et au vu de sa faible fréquentation, notre commune ne bénéficie plus du service de Carpostal 91.

La ligne TL n° 32 circule de Prilly-Galicien via la gare de Renens, puis Crissier-Timonet pour aller sur le site « Bobst-Mex En Faraz », aux heures de pointe, en passant par Villars-Ste-Croix et seulement jusqu'à Villars-Ste-Croix aux heures creuses ainsi que le samedi et le dimanche.

Les communes parcourues par cette ligne TL n° 32 sont Prilly, Renens, Chavannes-près-Renens et Crissier. Elle constitue une des offres importantes de l'Ouest lausannois en desservant notamment, les gares de Renens et Prilly-Malley.

Cette ligne offre une connexion avec la ligne TL n° 17 « Croix-du-Péage » ou Renens pour rejoindre St-François puis Georgette. La ligne TL n° 18 au départ de Crissier rejoint Lausanne-Flon. La ligne TL n° 54, toujours au départ de Crissier, rejoint Cheseaux-sur-Lausanne.

Le Bus pyjama au départ de Lausanne-St-François, se déplace vers 40 communes. Villars-Ste-Croix est desservie par la ligne n° 4 avec trois horaires, 1h30, 3h00 et 4h30, les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Tous les horaires sont disponibles sur www.t-l.ch.

FINANCES

Analyse et commentaires concernant les résultats comptables

Résumé des comptes des trois dernières années (en milliers de CHF)

	Comptes		
	2020	2019	2018
Revenus de fonctionnement épurés (RFE)	5'520	5'442	5'068
Facture sociale / Péréquation intercommunale, décompte définitif (année antérieure)	189	57	98
Charges foncières pour équipements communautaires	0	0	0
Total revenus	5'709	5'499	5'166
Charges de fonctionnement épurées (CFE)	-4'639	-5'385	-4'842
Péréquation intercommunale, décompte définitif (année antérieure)	0	0	-49
Total charges de fonctionnement	-4'639	-5'385	-4'891
Marge d'autofinancement	1070	114	275
Amortissements :			
- ordinaires portés au budget	-35	-353	-52
- complémentaires	-301	-664	-172
Total des amortissements	-336	-1'017	-224
Prélèvements/Attributions aux réserves :			
- obligatoires	-3	-14	-43
- complémentaires	-720	925	0
Total des prélèvements/attribution aux réserves	-723	911	-43
Résultat net	11	8	8

Les comptes 2020 présentent un excédent de produit de CHF 10'924.60, après amortissements décidés au bouclage, alors qu'une perte de CHF 199'416.00 était prévue au budget.

La marge d'autofinancement est de CHF 1'070'355.20 contre CHF 113'852.15 en 2019.

Le total net des charges péréquatives et sociales de 2020, basé sur le décompte provisoire, s'élève à CHF 1'879'947.00 et représente 48,37 % des revenus fiscaux ou CHF 1'962,37 par habitant. Pour 2019 nous avions CHF 2'453.36 par habitant soit 55,83%.

La situation reste bonne.

Opérations relatives aux charges péréquatives et sociales dans les comptes 2020

	2020 Acomptes	2020 Complément	2019 Décompte final	Total
Facture sociale	-989'468.00	-90'896.00	40'477.00	-1'089'887.00
Péréquation directe rétrocession	120'254.00	-1'500.00	2'080.00	120'834.00
Péréquation directe alimentation	-1'020'758.00	-80'718.00	140'582.00	-960'894.00
	-1'889'972.00	-173'114.00	183'139.00	-1'879'947.00

BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX

Terrains agricoles

La surface affermée aux agriculteurs de notre Commune est de 39'745 m².

Terrains communaux

A Villars-Ste-Croix :

Total : 69'702m² (estimation fiscale CHF 1'249'300.00)

A Cheseaux (Grand Pré) :

Total : 2'390m² (estimation fiscale CHF 0.00)

Immeubles (bâtiments, places-jardin, prés-champs)

Total : 14'349m² (estimation fiscale CHF 1'860'000.00)

Forêts

A Villars-Ste-Croix :

Total : 66'928m² (estimation fiscale CHF 21'700.00)

A Cheseaux :

Total : 17'230m² (estimation fiscale CHF 14'400.00)

A Mex :

Total : 14'848m² (estimation fiscale CHF 0.00).

A Crissier :

Total : 97'405m² (estimation fiscale CHF 43'460.00).

Droits de superficie

Les huit parcelles industrielles cédées en droit de superficie à la « Croix-du-Péage » et au « Mont-de-Faux » représentent une superficie totale de 28'176 m².



Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Extrait du rapport de M. Laurent Robert, garde forestier

Composition

Bussigny- Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxten-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)
228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité.

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées. L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion n'a pas eu lieu compte tenu des mesures COVID, néanmoins les comptes 2019 ont été acceptés par courrier. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 30 septembre 2020 à Sullens.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Analyse et mandat d'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts pour l'ensemble des propriétaires du Groupement.
- Attribution de nouveaux mandats aux entreprises pour pallier l'absence de collaborateurs affectés par les mesures COVID.
- Organisation de cours de formation pour les entreprises pour inciter les entreprises mandatées à optimiser les mesures de sécurité.
- Au total, le comité s'est réuni à 6 reprises.

Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en

charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxkens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix et Vuflens-la-Ville. Quant aux autres elles sont toujours gérées selon le degré 1.

Activités forestières 2020

Encadrement et soutien logistique pour de nombreux "canapés forêt" sur les communes de Bussigny, Crissier, Cheseaux, Ecublens, Prilly-Jouxkens – Vuflens-la-Ville – St-Sulpice.

Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'820 m³ de bois (3'950 m³ en 2019).

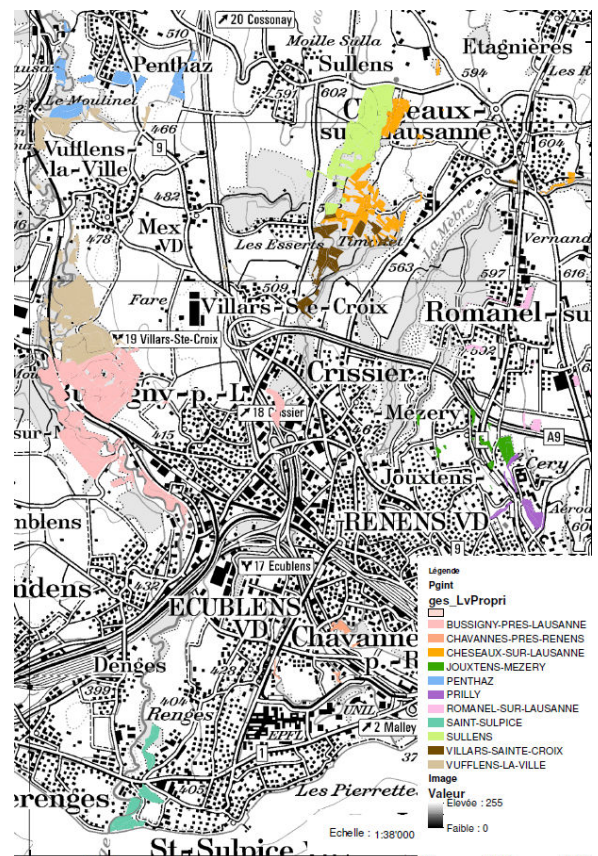
RAPPORT DE GESTION 2020 DES FORETS DANS LE PERIMETRE DES BAUX A FERME GERES PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DE LA VENOGÉ

Organisation du service forestier intercommunal

Les communes sont liées par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venogé; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité (Président : M. Gardon Conseiller municipal; Vice-Président : M. Maeder, Syndic et M. Haemmerli Conseiller municipal). L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

Cadre légal

La surface soumise au régime forestier et propriété des communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les municipalités.



Subventions, Projet soins aux rajeunissements 2020-2023

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2020-2023

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre de la Sorge et de la Venogé sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts. Néanmoins, notre comité est attentif aux impacts du réchauffement planétaire et à son influence sur la modification de la végétation aussi, nous avons réalisé des plantations de chênes qui devraient être plus résistants à la hausse de la température.

Sylviculture et fauchage (209'100 m2)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements.

Villars-Ste-Croix : 9900m2

Eclaircies normales et éclaircies forcées de chablis

Ce chapitre traite des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune ainsi que les "chablis" (terme désignant les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites). A noter que le garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

PROPRIETAIRE	NORMAL	CHABLIS
VILLARS-STE-CROIX	145 m3	6 m3

Eclaircies, sylviculture des forêts de protection et de biodiversité 2016-2019

Ce chapitre traite des surfaces qui ont été entretenues pour améliorer la fonction protectrice et biologique des forêts. Une subvention a été allouée au Groupement pour l'ensemble de ces travaux.

PROPRIETAIRE	PROTECTION	BIODIVERSITE
VILLARS-STE-CROIX	9100 m2	2700 m2

Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (loi forestière, art. 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de communes voisines.

VENTE DE BOIS

La traditionnelle mise de bois a eu lieu le 14 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
- bois de feu	55 st.	58 st.	66 st.
- prix du stère	CHF 85.00	CHF 80.00	CHF 85.00

REFUGE FORESTIER



Répartition des locations :

Année	2017	2018	2019	2020
Nb	141	149	139	66

- habitants Villars-Ste-Croix 33 locations
- extérieur 21 locations
- utilisation communale 1 location
- sociétés locales 1 location

L'encaissement des locations pour 2020 se monte à CHF 7'200.00 (CHF 17'700.00 en 2019).
A relever l'annulation de 70 réservations dues aux restrictions sanitaires COVID.

Chaque adulte de Villars-Ste-Croix a droit, une fois par année, à une location de CHF 100.00.
Les suivantes à CHF 200.00 comme pour toute personne extérieure à notre Commune.

L'occupation du refuge n'apparaît plus sur le site de la commune.
Cela fait l'objet d'une interpellation lors de trois séances du Conseil général.

Divers travaux de réparation ont été effectués (cadenas de la chaîne, pied de banc, poignée porte WC).
Installation de l'éclairage sur le couvert des grills).

La Municipalité tient à remercier sincèrement la surveillante, Mme Amela Colic, qui contrôle le refuge pendant le week-end. Depuis 2011, ce service est rémunéré au prix de CHF 30.00 par passage.
Les surveillances de la semaine sont assurées par le personnel communal.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Principaux équipements et travaux effectués en 2020 :

Complexe scolaire

- Entretien installation chauffage, ascenseur et engins de gymnastique
- Echange des caillebotis
- Mise en place de la signalisation pour l'évacuation du bâtiment
- Ramonage et révision extincteurs
- Réparation du sol de la salle polyvalente
- Contrôle et entretien de diverses installations électriques et équipements
- Achat matériel, produits désinfectants et masques pour protection contre COVID
- Heures supplémentaires de la conciergerie pour la désinfection COVID

Maison de Commune

- Déblaiement et assainissement de l'appartement, du galetas et du pressoir suite à l'incendie
- Sablage des locaux mentionnés
- Révision de l'horloge

Bâtiment de services

- Travaux d'étanchéité sur terrasse
- Contrôle et révision chauffage
- Amélioration de l'aménagement de la surface commerciale, préavis 01/2020.
Local préparation et bar : carrelage, ventilation, plans de travail, éviers, machines à laver, prises électriques, bar.
Remise en état des murs

Chapelle

- Entretien humidificateur
- Révision tableau électrique

Fontaine couverte

- Réparation de l'éclairage et contrôle installation électrique

Location des salles (réservées uniquement aux habitants de Villars-Ste-Croix)

Tarifs de location :

Salle polyvalente :	CHF 250.00 + forfait vaisselle CHF 50.00
Salle des sociétés :	CHF 140.00 + forfait vaisselle CHF 30.00

Occupation des salles

Salle polyvalente – Usage gymnastique

- Activités fortement réduites dues à la pandémie COVID

Salle polyvalente – Usage polyvalent

- Activités fortement réduites dues à la pandémie COVID
- Sociétés locales : 3 occupations
- Conseil général : 4 séances

Salle des sociétés

- Locations fortement réduites à cause de la pandémie COVID
- Sociétés locales : 2 occupations
- Privés : 4 occupations

Salle du Conseil général

- Occupée pour des séances de commissions du CG et d'associations de l'Ouest lausannois (écoles, ARASOL, POL, SDIS, déchèterie intercommunale, SDOL) et pour la rédaction du Cancoirnal.

Salle du Pressoir de la Maison de Commune

- Impraticable suite à l'incendie.

Dossiers communaux traités en 2020 :

Nous avons traité une soixantaine de dossiers de police de constructions, dont 6 mises à l'enquête.

* * * * *

Inspection Intercommunale des Chantiers

La prévention des accidents dus aux chantiers, selon le règlement du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac), est confiée depuis 1972 à l'Inspection intercommunale des chantiers, basée à Chavannes; elle assume cette tâche pour 9 Communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'activité principale de ce service est l'inspection des chantiers. L'inspection du travail ainsi que les tâches liées ont en effet été reprises dès cette date par l'Etat de Vaud et par les Communes pour le registre des entreprises.

Rappel des tâches :

1. Prévention des accidents dus aux chantiers.
2. Prévention des accidents sur les chantiers.
3. Contrôle des cantines.

<u>A Villars-Ste-Croix</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Nombre de chantiers traités	8	9	9
Nombre de visites effectuées	6	8	7
Contrôle des grues et monte-charges de chantiers	1	1	1
Contrôle des cantines, métiers forains, chapiteaux spectacles	0	0	0

Travaux encore en cours au 31 décembre 2020 :

Construction d'un bâtiment multiusage à la Pierreire (1 grue).

Transformation d'une habitation à la route de Sullens.

Stratégie et développement de l'Ouest lausannois

L'Ouest lausannois : huit communes, un territoire, une vision partagée

Depuis plus de quinze ans, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix œuvrent pour guider leur développement territorial de façon concertée et cohérente. À travers l'entité Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), créée en 2016 dans le prolongement du Schéma directeur établi en 2003 avec le Canton, les huit Communes ont renouvelé leur engagement à concevoir ensemble leur avenir territorial et urbain.

Aujourd'hui, les huit Communes de l'Ouest lausannois renforcent encore leur collaboration en présentant à la population un projet commun de vision territoriale : le Plan directeur intercommunal (PDi-OL). Cet instrument de référence qui, une fois accepté par les Conseils communaux et général engagera les autorités, est une image de ce que devrait être le territoire de l'Ouest lausannois en 2040 : environnement, mobilité, emplois, activités, culture, patrimoine et infrastructures y sont développés dans le but d'offrir la meilleure qualité de vie possible aux habitantes et habitants de demain.

MISSION

L'entité SDOL a pour mission de développer, par un processus continu et itératif, une vision et une planification globales, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois. Ses travaux – menés de façon subsidiaire aux Communes à l'échelle régionale et intercommunale – contribuent à une identité collective et à la qualité de vie des habitants, en répondant à une politique cantonale de densification et de respect de l'environnement. Urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale constituent ses domaines d'activités.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Le Bureau SDOL accompagne et soutient activement les études du projet du trottoir et piste cyclable RC 251 (Relais-Fleuris – Croix-du-Péage) et la densification de la zone industrielle.

SECTEUR CROIX-DU-PÉAGE (SITE E)

Dans la perspective de l'arrivée du tramway à Croix-du-Péage, et pour répondre aux demandes de certaines entreprises implantées dans le secteur, la Commune de Villars-Sainte-Croix a souhaité étudier la possibilité d'une densification du secteur d'activités de Croix-du-Péage. Un mandat a été attribué à un bureau spécialisé pour identifier les verrous à une densification du secteur et élaborer des propositions d'adaptation du règlement en vigueur. L'étude, pilotée au niveau technique par le Bureau SDOL, a débuté en 2017. Ses résultats confirment l'opportunité d'adapter le règlement des constructions (RPGA) pour permettre une densité et une hauteur des bâtiments plus importantes et assouplir certaines règles contraignant la constructibilité. L'étude a fait l'objet d'une présentation au Conseil général de la Commune à l'automne 2018. Suite à cette présentation, la Municipalité de Villars-Sainte-Croix a confirmé son souhait de modifier le RPGA, processus qui devrait avoir lieu en 2021.

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

Les huit Communes de l'Ouest lausannois révisent leur Plan directeur communal respectif dans une démarche conjointe de Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL). Dans le respect de leurs spécificités, ce plan expose les grandes orientations et les principes d'aménagement du district. Il offre une vision d'ensemble des projets et coordonne les actions sur le territoire. Il est question de transports, d'urbanisme, d'activités économiques, de logement, de forêts, de parcs, de patrimoine, d'énergie, d'environnement, mais aussi d'espaces et d'équipements publics. La démarche conjointe permet de rationaliser les études et d'assurer une cohérence pour l'évolution de l'Ouest lausannois. Elle s'appuie fortement sur les études de planification menées ces dix dernières années.

La phase d'élaboration du PDi-OL a débuté le 23 mai 2016. La démarche se déroule en plusieurs étapes. Après avoir établi un diagnostic de la situation actuelle, fixé des objectifs en 2016 et 2017, puis défini une

vision partagée de l'évolution du district à l'horizon 2040, le PDi-OL a été mis en discussion auprès de la population entre le 12 février et le 13 mars 2019.

En 2020, les conséquences de la modification de la Loi cantonale sur l'aménagement et les constructions (LATC), entrée en vigueur en septembre 2018, ont nécessité de revoir la structure du document afin de le préparer pour l'envoi à l'examen préalable des services cantonaux. Afin de faciliter cet examen, de nombreuses coordinations préalables ont été mises en place avec les services cantonaux. L'examen préalable a eu lieu du 3 juin au 3 septembre 2020. À l'issue de l'examen préalable, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a préavisé favorablement le PDi-OL, sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de remarques.

Le PDi-OL adapté a ensuite pu être mis en consultation publique, dans une version finale, du 16 novembre au 16 décembre 2020. La population a été invitée à donner son avis par le biais d'un tout-ménage, d'articles dans la presse et les journaux communaux ainsi que d'informations sur les réseaux sociaux et les bus tl.

À l'issue de cette consultation, 49 prises de position sont parvenues au Bureau SDOL. Celles-ci feront l'objet d'une analyse et d'un traitement début 2021 et seront communiquées au moyen d'une notice de consultation. La prise en compte ou non des remarques sera expliquée dans ce document, qui sera transmis aux participants durant le premier semestre 2021.

En parallèle, une liste de mesures communales et intercommunales est en phase de développement, chaque mesure faisant l'objet d'une fiche ad hoc. Ces éléments constitueront le programme d'actions de chaque Municipalité pour la mise en œuvre du PDi-OL.

Une fois le PDi-OL complété avec ces éléments, il sera transmis aux Conseils communaux et général des Communes pour adoption, puis au Conseil d'État pour approbation. Il deviendra alors contraignant pour les autorités et servira de guide pour les actions à entreprendre durant les vingt prochaines années.

Divers groupes d'accompagnement sont sollicités et permettent d'intégrer les différents partenaires à la démarche.

ROUTES – PARCS – CIMETIÈRE

Travaux de construction et d'entretien exécutés en 2020 :

ROUTES

- Déneigement et salage
- Curage des sacs de route
- Maintenance éclairage public
- Maintenance éclairage de Noël
- Eparage

PARCS

- Achat de fleurs pour divers massifs
- Abattage arbres (1 x Les Raveyres et sculpture d'un loup dans le tronc)
- Entretien de la place de jeux Cœur du Village
- Petits travaux d'entretien sur la place de jeux de l'école

CIMETIÈRE

- Entretien courant

GESTION DES DÉCHETS

Collecte et élimination

Déchets collectés directement à Villars-Ste-Croix :

		2020	2019	2018	2017
Ordures ménagères	Kg	100'460	97'050	98'660	91'510
Verre	Kg	40'940	25'831	24'250	33'910
Végétaux	Kg	158'390	153'630	144'170	149'530
Papier	Kg	49'800	49'500	49'250	42'960

EcoPoint "Au Village"

Exclusivement pour bouteilles en PET, capsules Nespresso, alu/fer blanc, vêtements (TexAid)₂

Horaire à respecter : mercredi et samedi, 09h00-12h00 et 13h00-18h00 pour tous ces déchets.



Le tri des déchets récoltés n'est pas optimal.

Particulièrement dans les conteneurs PET où l'on trouve beaucoup trop de flacons en plastique.

Dans le conteneur pour les capsules Nespresso, dépôt inadéquat de canettes et boîtes de conserve.

Déchèterie intercommunale

Les coûts totaux de la déchèterie se montent à CHF 906'949.20 en 2020 (CHF 854'838,20 pour 2019).

Pour Villars-Ste-Croix en 2020, le coût est de CHF **31'100.05** (pour 2019, CHF 35'778.08).

Les coûts par passage et par habitant figurent ci-dessous.

Coûts par passages :

	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Villars-Ste-Croix
2020	CHF 22.39	CHF 25.38	CHF 22.84	CHF 0.00	CHF 23.49
2019	CHF 23.98	CHF 27.98	CHF 24.73	CHF 0.00	CHF 24.51
2018	CHF 21.89	CHF 25.04	CHF 22.41	CHF 23.70	CHF 22.04

Coûts par habitant :

	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Villars-Ste-Croix
2020	CHF 46.45	CHF 21.77	CHF 38.01	CHF 0.00	CHF 32.29
2019	CHF 44.83	CHF 19.39	CHF 34.96	CHF 0.00	CHF 37.15
2018	CHF 38.96	CHF 16.83	CHF 30.80	CHF 21.37	CHF 34.71

Passages pour l'année 2020 : 39'289 (34'371 en 2019)

Les passages pour Villars-Ste-Croix ont sensiblement diminué a contrario des autres communes. Est-ce le résultat de notre politique de sensibilisation des coûts par passage ?

	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Villars-Ste-Croix
2020	18'170	6'640	13'155	0	1'324
2019	16'373	5'363	11'175	0	1'460
2018	15'446	5'142	11'003	9'519	1'473

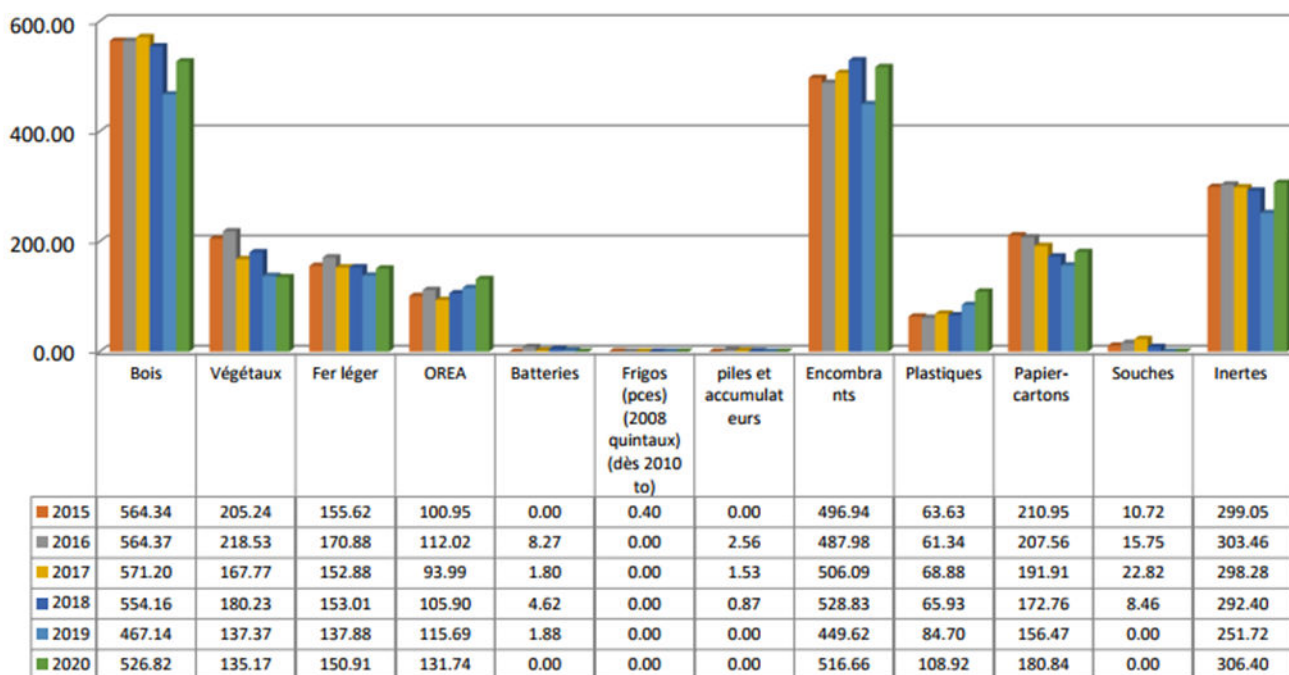
18 usagers sont au-dessus des 12 passages maximum souhaités par année.
4 usagers sont entre 29 à 21 passages. 14 usagers sont entre 16 à 13 passages.

270 habitants ont utilisé les services de la déchèterie

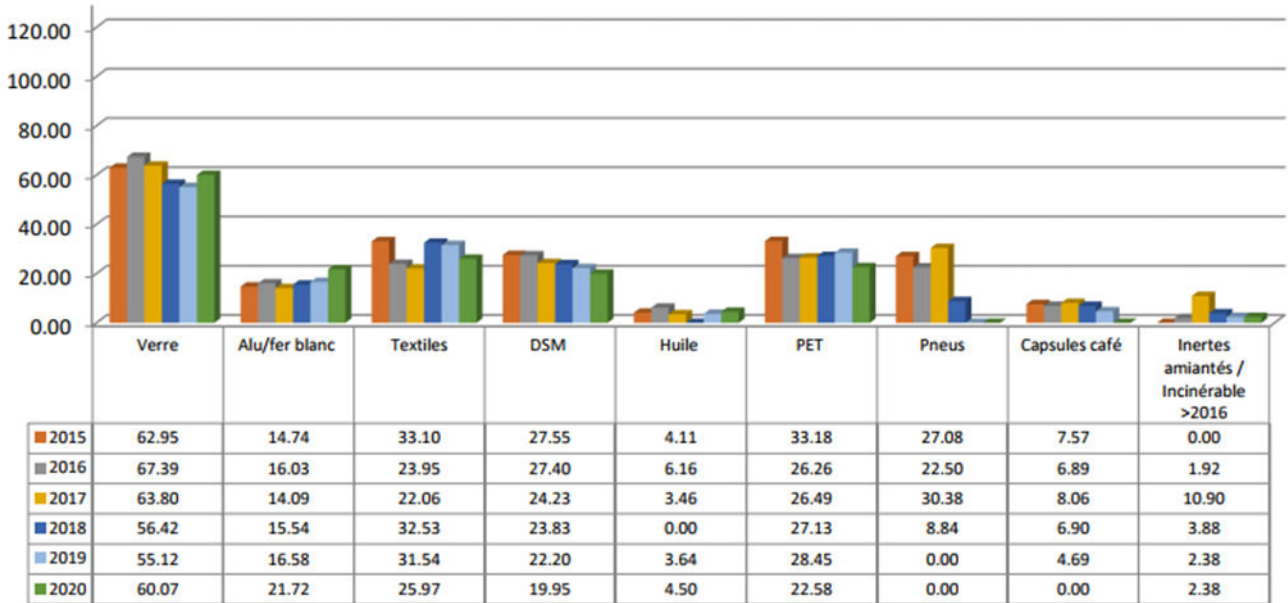
Déchettri - Déchèterie intercommunale - Un peu de statistiques

La quantité des déchets récoltés a sensiblement augmenté en 2020 alors qu'une baisse avait été constatée en 2019. La pandémie a-t-elle incité les habitants à faire de la place ?

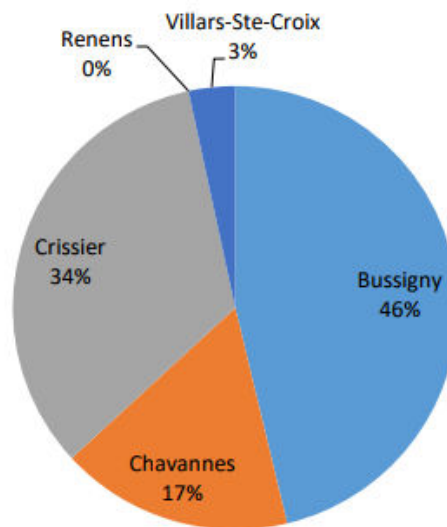
Quantités de déchets 2015/2020



Quantités de déchets 2015/2020



Taux d'utilisation par commune en 2020



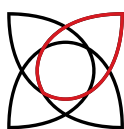
EGOUTS - EPURATION

	2020	2019	2018
Consommation d'eau au village et zones industrielles dont les égouts sont reliés à la STEP (en m3) Seules trois maisons ne sont pas raccordées à la STEP.	82'148	82'968	80'000

Travaux d'entretien exécutés en 2020

Poursuite des contrôles pour la mise en conformité des eaux claires et usées sur des propriétés privées.

Conseil d'établissement



Conseil d'Etablissement
Bussigny - Villars-Ste-Croix

Président : M. Cekerevac Cane
Vice-président : M. Jaques Pierre-Albert
Secrétaire : M^{me} Bartolucci Marielle

Représentants des autorités communales Glardon Jean-Claude Cattano Nicole Jaques Pierre-Albert Cekerevac Cane	Représentants des parents d'élèves Kappel Philippe Chopard-Lallier Audrey Robert Michel Narr Caetano Isabelle
Représentants des professionnels actifs au sein des établissements Puthod Jean-Marc Zingre Eric Teodorescu Odile Germanier Catherine	Représentants des milieux et organisations concernés par la vie scolaire Roggo Christian Corvaglia Silvana - jusqu'à juin 2020 Emery Laurent

Le fonctionnement du Conseil d'Établissements Scolaire (CES) a été fortement influencé par le Covid-19 qui a empêché la plupart des activités du CES qui sont liées au contact présentiel avec des autres intervenants concernés par la vie scolaire (parents, conférence ouverte au public, soirées d'informations aux parents, etc.). Malgré cela, nous avons eu 3 séances du CES en 2020, toutes en respectant les mesures de prévention qui ont été mises en place par le Conseil Fédéral et le Canton.

Le CES a participé au questionnaire "Consultation DGE" qui est le cadre général de l'évaluation pour les enseignants comprenant les directives et manières d'évaluation et conditions de promotion et d'orientation.

Le Directeur général de l'enseignement obligatoire a recommandé aux Directeurs des écoles d'organiser une conférence des maîtres pour travailler sur ce document et demander également aux CES de se pencher sur cette consultation.

Le CES a accueilli cette demande avec grande satisfaction car c'est une des rares sollicitations pour exercer sa fonction consultative. Le questionnaire porte sur les points suivants :

- conditions de promotion, d'orientation et de certification selon des groupes de disciplines,
- fréquence d'évaluation,
- programme personnalisé et
- devoirs à domicile.

Etant donné que la plupart des questions sont assez techniques et très ciblées pour les professionnels des écoles, il n'a été répondu qu'à une partie des questions et la proposition de la Direction des écoles d'attendre le concept "360" qui viendra d'ici à 2022 avec une préparation plus élaborée et une très large consultation parmi tous les participants dans le domaine de la formation a été suivie.

En collaboration avec la Direction des écoles, le CES a également participé dans la mise à jour du règlement concernant l'organisation des courses d'écoles, courses de fin de scolarité, des camps sportifs et des sorties nécessitées par l'enseignement.

Dès le début de la pandémie, les deux séances du CES ont été consacrées à la situation liée au Covid-19. La période entre le 16 mars et le 11 mai a été surprenante et inédite du fait que l'école a dû être fermée à cause d'une crise sanitaire. Donc, dès le lundi 16 mars 2020 toutes les activités ont été adaptées à la nouvelle situation. Suite à la fermeture de l'école, la Direction de l'école a dû organiser le SAS (Service d'aide à la scolarité) pour les parents qui travaillent dans les soins et dans le domaine d'alimentation. Le SAS a été imposé par le Canton et les mesures sanitaires très strictes ont été appliquées.

Il a également été nécessaire d'organiser l'école à distance pour tous les autres élèves. Evidemment, une nouvelle manière de communiquer et d'échanger entre les enseignants et les élèves a été établie ce qui a d'ailleurs évolué avec la crise en passant par tous les moyens modernes de communication (WhatsApp, Teams, Zoom, téléphone, etc.).

En raison du Covid-19, il a également été décidé de ne pas faire les promotions de fin de scolarité en 2020. Les promotions ont tout de même eu lieu en deux temps, avec uniquement les enseignants et les élèves (sans présence des parents).

Le CES a réfléchi sur la possibilité d'aider l'établissement scolaire lors de telles crises mais les compétences du CES sont très limitées et notamment dans une telle crise sans précédent.

Grâce à la motivation, la flexibilité et l'engagement de tous les acteurs des écoles, le défi de limiter l'impact de la crise sur l'éducation a été relevé avec grand succès. Le CES remercie chaleureusement tous les acteurs de l'école pour leurs efforts et l'engagement pendant cette période exceptionnelle.

M. Puthod, Directeur de l'école a fait valoir son droit à la retraite au mois de novembre 2020 et La DGE a trouvé un remplaçant interne. Il s'agit de M. Arnaud Aguet, qui a été auparavant le Directeur dans l'Ouest Lausannois. Il est entré en fonction dès le 1^{er} décembre 2020.

L'activité habituelle des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Etablissement, à savoir "Soirée annuelle des parents" a malheureusement dû être annulée. Également, il n'a pas été possible de tenir la séance d'information aux parents des nouveaux élèves, normalement organisée par la Direction des écoles.

Le CES a également reçu quelques courriers qui ont été traités.

ADMINISTRATION DES ÉCOLES

Direction des écoles

Directeur	:	M. Jean-Marc Puthod (jusqu'au 30.11.2020) M. Arnaud Aguet (dès le 01.12.2020)
Doyens	:	Mme Françoise Loup Mme Ozgun Sahin Mme Tiziana Formentin Mme Marie-Laurence Marcellin M. Martin Ummel
Bibliothécaire		Mme Alexe Cachin (80% Ecole – 10 % Canton, dès le 01.08.2020)
Assistant en informations documentaires (AID)		M. Loïc Baudin (40% Ecole – 20% Commune -20% catalogage canton)
Dépositaire des fournitures scolaires	:	M. Olivier Linder
Infirmière scolaire	:	Mme Carole Maillefer
Conseillère en orientation	:	Mme Karine Fohrer
Médecin scolaire	:	Mme Isabelle Rappaz-Gervais

Corps enseignant

	Primaire	Secondaire	Total
CDD	11	4	15
CDI	72	40	112
Totaux	83	44	127

Répartition selon le taux d'activité et le sexe

	Hommes	Femmes	Total
100 %	14	29	43
51 à 99 %	16	44	60
1 à 50 %	2	22	24
Totaux	32	95	127

Effectifs à la rentrée d'août

Degré	Année	Classes	Total	Elèves	Total
Primaire	1 et 2P	11		215	
	3 à 6P	26		474	
	7 à 8P	11		203	
	Enseignement spécialisé / 3-6P /R	2		15	
			50		907
Secondaire	9 à 11 S	18		329	0
	Développement	0		0	0
	RAC 1	0		0	0
				18	
			68		1236

93 élèves viennent de Villars-Ste-Croix (69 au primaire et 24 au secondaire).

Elèves domiciliés dans une autre commune (hors VSC et BY) et scolarisés à Bussigny dès le 01.08.2020

2 de Bousens, 3 de Chavannes-près-Renens, 2 de Crissier, 1 d'Echandens, 1 d'Ecublens, 1 d'Epalinges, 1 de Froideville, 2 de Lausanne, 1 de Le Mont-sur-Lausanne, 1 de Prilly, 2 de Renens, 1 de Rolle, 2 de St-Sulpice, 1 de Vullierens.

Activités, spectacles scolaires

5 spectacles scolaires ou ateliers ont été présentés aux élèves :

- le 04.02 «Les fables de Lafontaine» spectacle présenté aux élèves de 3P, 4P et OESP3-6.
- les 06 et 19.03 et 18 et 19.06 « Contes et musique », spectacle présenté aux élèves de 1-2P
- le 02.10 «Elle pas princesse, lui pas héros», spectacle présenté aux élèves de 5P.
- En novembre Ateliers Land Art (travail artistique pour explorer le thème des saisons), mené par l'artiste Karim Bassegoda, proposé aux élèves de 1P.

Voyages de fin de scolarité de l'année scolaire 2019-2020

Tous les voyages ont été annulés pour des raisons sanitaires COVID-19.

Ecole de Villars-Ste-Croix

Enfants du Monde est une association suisse qui propose aux élèves du primaire de réfléchir à leurs droits et de les illustrer au travers de photos. Ces dernières sont alors collées sur un globe géant, intitulé « Un Monde plus juste », regroupant près de 5'000 photos de 6 pays différents. Inauguré pour la Journée internationale des droits de l'enfant, ce globe a entamé ensuite une tournée dans les établissements scolaires qui le souhaitent.



La classe 3-4 P de Mme Odile Teodorescu à Villars-Ste-Croix, a initié ce projet, en travaillant sur les droits des enfants à travers des activités fournies par l'association. Puis, chaque enfant a illustré un droit et a été photographié pour être mis sur le globe. Chaque classe du collège a alors bénéficié d'une animation proposée autour du globe par une personne de l'association. Ce globe est resté durant le mois de mars dans le hall de notre établissement scolaire.

CULTES ET SOCIÉTÉS LOCALES

Cultes :

L'Eglise évangélique réformée a tenu trois cultes dans la chapelle. Une cérémonie au cimetière en lieu et place d'un service à l'église.

Sociétés locales :

Les sociétés locales n'ont malheureusement pas pu animer totalement le village pendant cette année de pandémie. Toutefois, les Drôles de Mamans ont ravi les enfants avec une soirée Carnaval et la décoration de la fontaine pour Halloween. Le Cercle a organisé un festin gourmand et la distribution de petits cadeaux pour les mômes à la St-Nicolas.

La Municipalité remercie grandement les organisateurs pour leur implication dans la vie du village ainsi que le Cercle des Loisirs pour la mise en place d'un service de courses à domicile pour les Aînés de la commune durant le semi-confinement lié à la pandémie.



Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" au profit des huit communes du district.

Les membres du Conseil général sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'Association édite, chaque année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de l'Association est disponible auprès du Président du Conseil général, en format électronique, auprès des délégués de la commune au sein du Conseil intercommunal, auprès de la Conseillère municipale en charge de la police, auprès du Secrétariat de la POL et sur internet à l'adresse www.polouest.ch.

Il est à relever que la Commission de gestion de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet, à la même adresse.

Des réflexions en cours à la POL, dans le cadre d'un groupe de travail incluant des membres des communes et du Comité de Direction, pourraient mener à la suppression du chapitre police transmis aux communes. Ainsi, seul pourrait subsister le rapport de gestion de la POL dès l'année prochaine.

Comité de Direction et Conseil intercommunal

La Conseillère municipale en charge de représenter la commune de Villars-Ste-Croix est Madame Nicole Cattano. En 2020, la représentante de cette commune a participé à 10 séances du Comité de Direction, au cours desquelles 29 décisions ont été prises.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises en 2020 et cinq préavis ont été traités au cours de l'année. Les représentants de Villars-Ste-Croix au Conseil intercommunal sont au nombre de deux, soit Madame Illuminata Perna et Monsieur Massimo Ragazzo.

Répondant communal

Pour Villars-Ste-Croix le répondant communal est le Capitaine Jaunin. En 2020, les sujets principaux traités dans le domaine de la circulation et du stationnement ont porté sur la cohabitation entre les piétons, les détenteurs de chien, les cyclistes et les conducteurs d'engin agricole sur les chemins de "campagne", de véhicules ventouses au centre du village, de stationnement sur le trottoir devant l'administration, de la mise en conformité de la mise à ban au refuge communal et d'élagage de la végétation en bordure de route. Dans le domaine des incivilités, il a été question de nuisances perçues lors de l'utilisation de la place de sport "Au Village", de l'application des prescriptions municipales et de littering sous le couvert scolaire. Il a également été discuté d'emplacements pour la pose de panneaux culturels, de sécurité dans une salle de loisirs, d'autorisation pour la vente de tabac et des conditions d'exploitation d'un commerce dans le bâtiment de l'ancienne poste.

Il est entendu que les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le Commandant, le Maj F. Schaer.

Service de la signalisation

En 2020, à Villars-Ste-Croix, le service est intervenu à sept reprises à la suite d'un accident de la circulation et 23 interventions ont été réalisées sur des chantiers. Les policiers sont également intervenus à trois reprises lors de manifestations. Enfin, 17 interventions ont été réalisées dont notamment pour la pose de compteurs routiers et de signalisation pour la suppression momentanée de places de parc suite à des déménagements, manifestations, travaux, etc.

Statistiques pour Villars-Ste-Croix

Les chiffres, ci-après, sont extraits du rapport de gestion de la POL.

Police Proximité

Unité Traffic	Infractions radar	Nombre de contrôles	42
		Véhicules contrôlés	13'982
		Véhicules en infraction	1'168
		% d'infractions	8.35%
	Signalisation	Interventions	50

Police Administrative

Commission de police	Audiences		1
	Ordonnances pénales dans la commune*	Domaine privé	242
		Domaine public	60
	Amendes d'ordre délivrées	Circulation et stationnement	246
Naturalisations	Nombre de rapports rédigés	PV d'audition SPOP	-
		Rapports SPOP	-
		Naturalisations ordinaires	1
		Solde année précédente	1
		En attente de rédaction	-
Notifications	Commandements de payer reçus		50
	Mandats reçus		3
	Actes notifiés		3
Police du commerce	Total des manifestations, manifestations ouvertes au public, séances, réunions, locations de salles : 5	Janvier	-
		Février	1
		Mars	-
		Avril	-
		Mai	-
		Juin	-
		Juillet	-
		Août	3
		Septembre	-
		Octobre	1
		Novembre	-
		Décembre	-
	Activités itinérantes (stands divers, collectes, ventes diverses, flyers)		2

*Une ordonnance pénale fait notamment suite à :

- une amende d'ordre qui n'a pas été payée dans les délais légaux (30 jours)
- une dénonciation sur terrain privé (par exemple parking devant un immeuble)
- toutes dénonciations en lien avec les différents règlements communaux et toutes infractions relevant de la compétence de la Commission de police

L'ordonnance pénale est notifiée par courrier recommandé au contrevenant. Elle indique entre autres les faits reprochés et la sanction.

URGENCE Polouest + Polcant : 117
 Questions administratives Polouest : 021 622 80 00

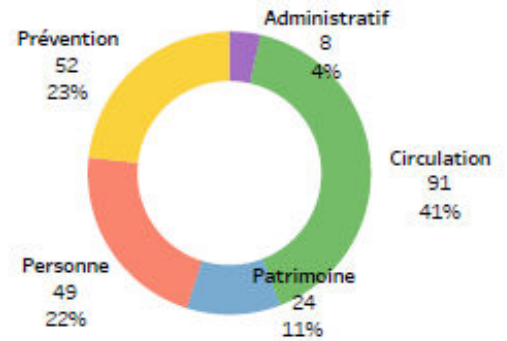
Evénements et actions de prévention

172 événements comptabilisés sur le district

52 actions de prévention menées



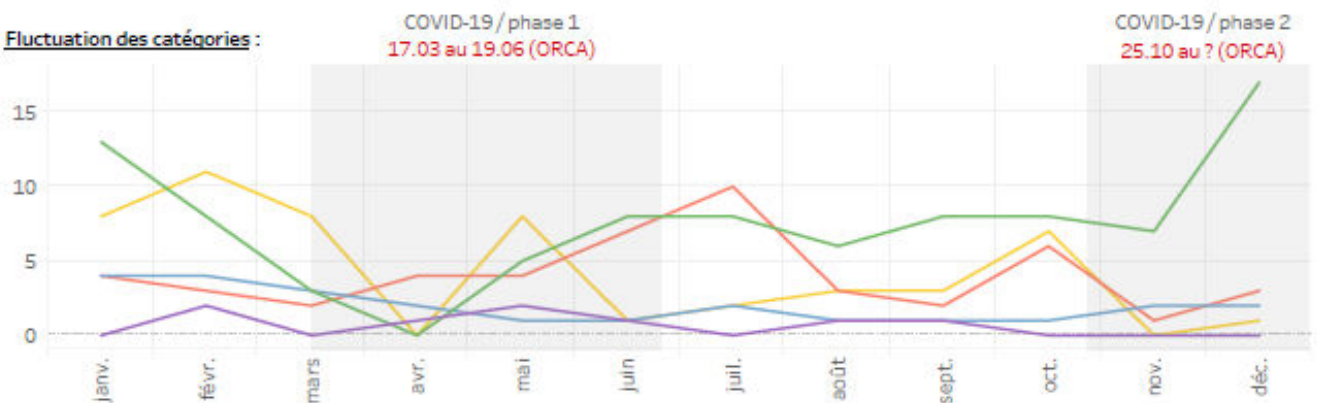
Ces événements ont conduit à 2 appréhensions et/ou mises en cellule d'une ou de plusieurs personnes



Sémantique : Un événement se qualifie par l'intervention d'une patrouille de police ou, dans une moindre mesure, par la gestion d'un événement au guichet (ex : prise de plainte). Un événement est donc comptabilisé dans une seule catégorie.

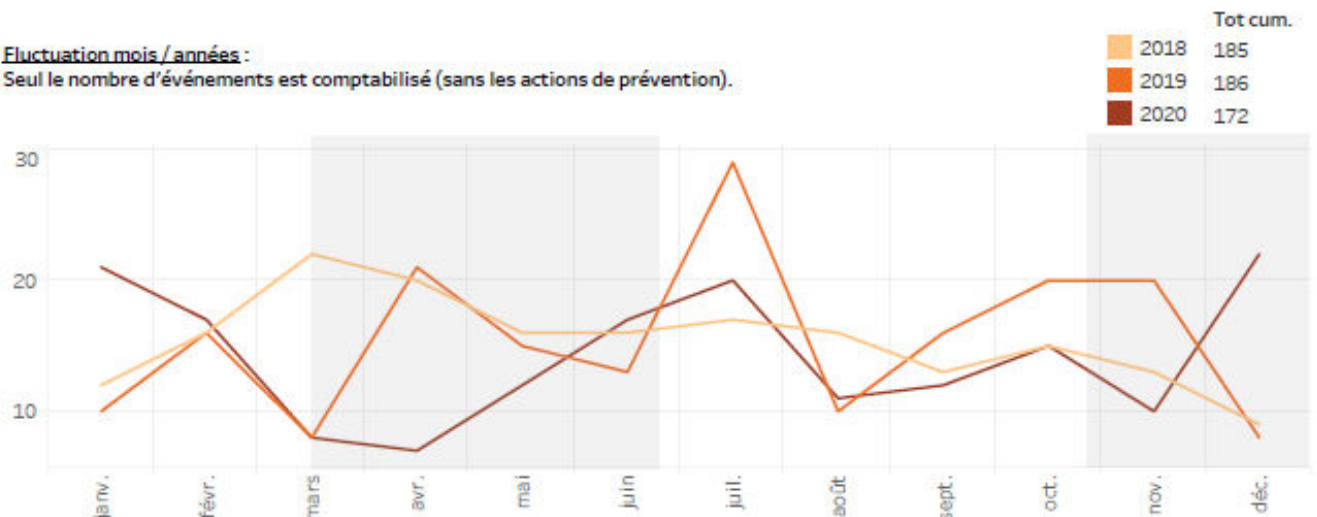
- Catégories :**
- Une action de prévention se caractérise par une action visant à diminuer un phénomène contenu dans une catégorie.
 - Personnes : infractions touchant les personnes (lésions corporelles, stupéfiants, nuisances, p. ex.).
 - Patrimoine : infractions touchant les biens (vols, cambriolages (véhicules, commerces, habitations), dommages à la propriété, p. ex.).
 - Circulation : contrôles de circulation, infractions LCR, accidents.
 - Administratif : ensemble des processus administratifs (documents perdus/trouvés, dépôt d'armes/munitions, retrait de plaque, p. ex.).

Fluctuation des catégories :



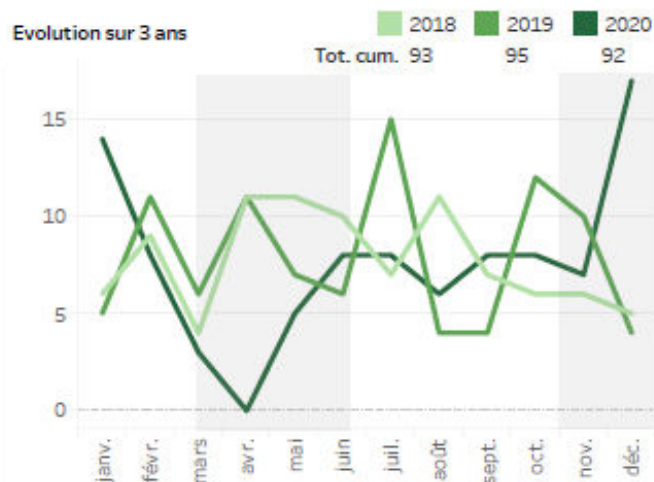
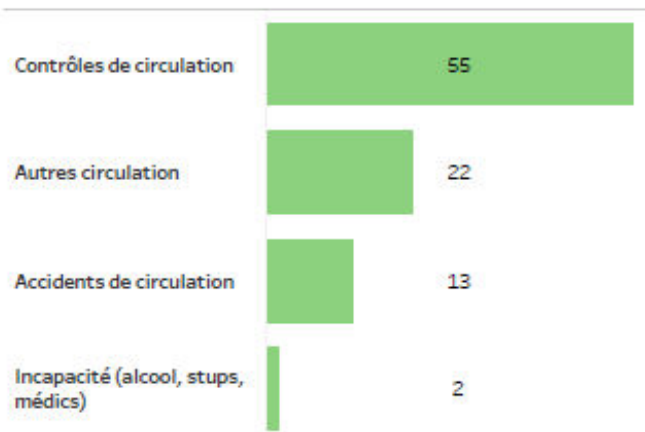
Fluctuation mois / années :

Seul le nombre d'événements est comptabilisé (sans les actions de prévention).



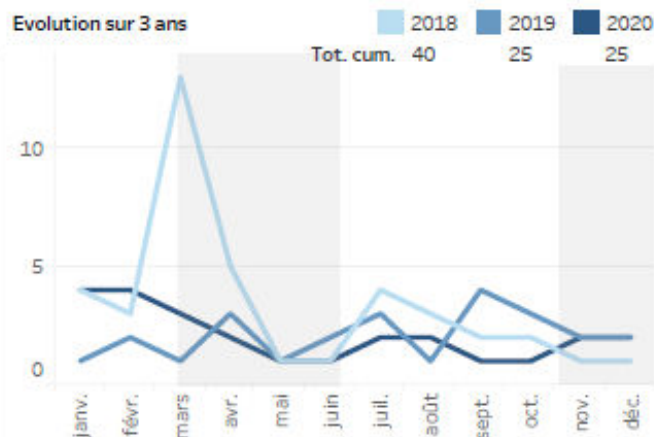
Tendances des phénomènes 2020

Circulation



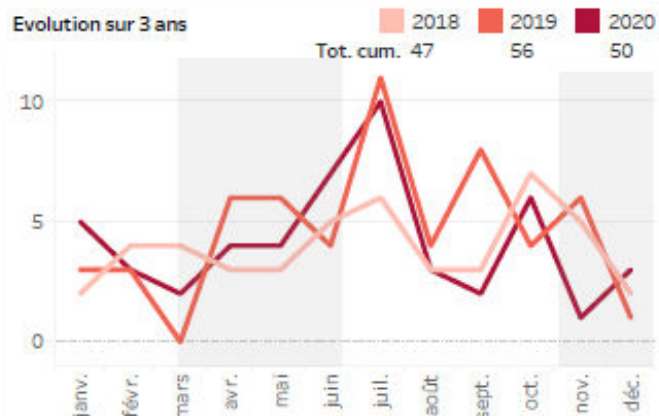
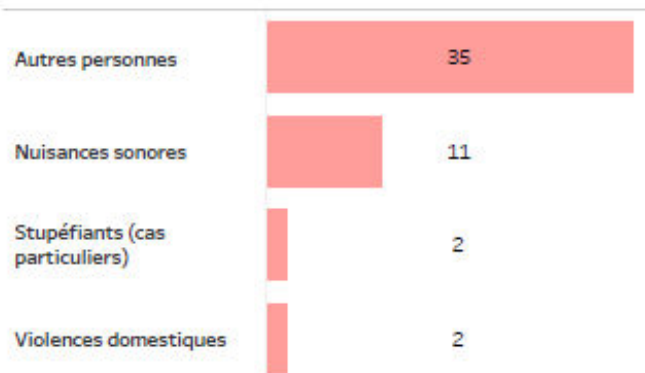
Les pics de janvier et de décembre sont liés à une augmentation des contrôles de circulation et des interventions de type "Autres circulation". "Autres circulation" comprend les infractions à la LCR, les pannes de signalisation, les véhicules gênants/sans plaque. "Infractions graves LCR" comprend les délits de chauffard, les mises en danger et les excès de vitesse importants.

Patrimoine



"Autres patrimoine" comprend les animaux errants/décédés, les escroqueries, les incendies/inondations, les objets/véhicules suspects et/ou découverts.

Personnes



Le pic de juillet est lié à l'augmentation des interventions de type "Autres personnes". "Autres personnes" comprend les demandes d'ambulance, les fuites d'hôpitaux/lieux de placement, les individus perturbés / recherchés / suspects, les inquiétudes pour une personne et les litiges. "Stupéfiants" : Les cas particuliers ne comptabilisent pas la consommation de joints.

Population

958 habitants inscrits au 31 décembre 2020, soit :

Suisses	722	
Etrangers	236	(29 nationalités)

Notre Commune compte 15 habitants de moins au 31 décembre 2020 par rapport à 2019.

Naissances : 7 naissances ont été enregistrées durant l'année.

Décès : 9 décès ont été enregistrés durant l'année.

Naturalisations : 8 adultes ont obtenu la nationalité suisse en 2020.

Mutations :

Durant l'année écoulée, il a été enregistré :

Mutations d'arrivées	86 en 2020	111 en 2019
Mutations de départs	106 en 2020	103 en 2019

Documents d'identité :

Nous rappelons que tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. Les demandes pour l'obtention d'un passeport peuvent se faire par Internet sur le site www.biometrie.vd.ch ou par téléphone au 0800 01 1291.

La même procédure est en vigueur pour les cartes d'identité suisses.

Le contrôle des habitants de notre commune ne traite plus les cartes d'identité et vous invite à vous adresser au Centre de biométrie avec lequel un accord a été passé pour l'émission de celles-ci. Site internet www.biometrie.vd.ch ou par téléphone au 0800 01 1291.

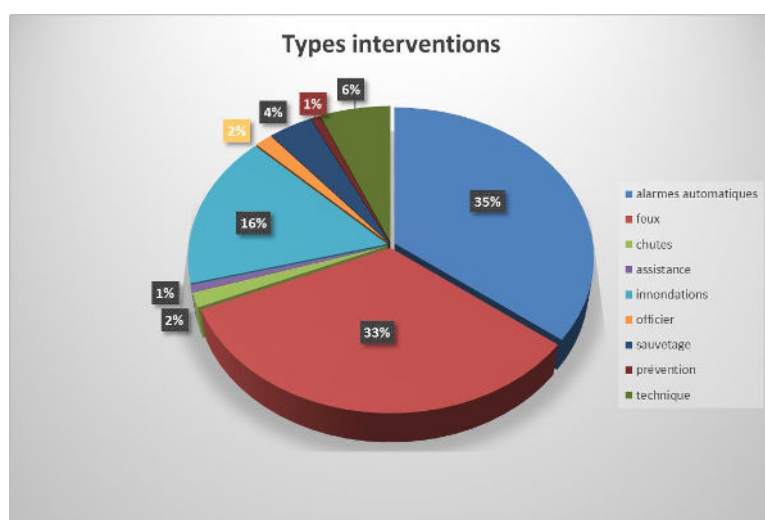


1- Le SDIS en Chiffres

Interventions

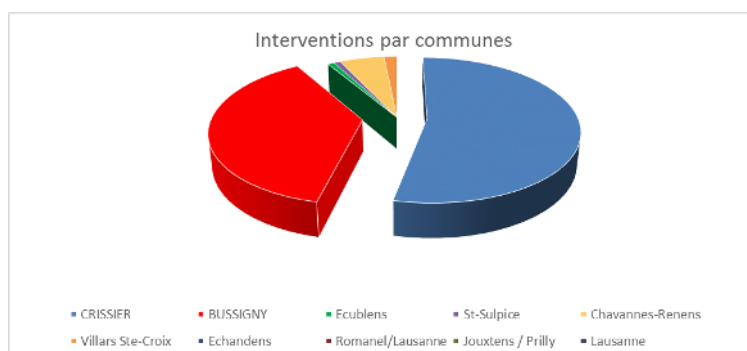
Le SDIS a effectué 127 interventions en 2020 contre 147 en 2019 soit 13.65% de moins.

2020



Type D'alarme	2019	2020
Alarmes automatiques	49	45
Feux	43	42
Prévention Feu	5	1
Saufetages	21	5
Inondations	22	21
Techniques divers	5	8
Intervention ABC Pol	2	0
Technique chute de matériaux		2
Officier de service	0	2
Assistance sanitaire		1
Total :	147	127

2020



Communes	2019	2020
CRISSIER	67	68
BUSSIGNY	56	48
Ecublens	7	1
St-Sulpice	2	1
Chavannes-Renens	7	7
Villars Ste-Croix	5	2
Lausanne	1	0
Mex	1	0
Romanel sur Lausanne	1	0
Total :	147	127



Effectif

	01.2020	01.2021	Différences
Officiers	11	11	
Sous-Officiers	14	13	-1
Appointés	6	5	-1
Sapeurs	38	41	+3
Recrues	15	15	
Totale	84	85	+1

Exercices et formations

Exercices 2020		Séances	
Exercices DPS	8	Etat-major	6
Exercices PR	5	Commission du Feu	5
Exercices DAP	2		
Cours de cadres	1		

2 La vie du SDIS

Promotions :

Au vu de la situation engendrée par la pandémie due au COVID 19, l'état-major a pris la décision de n'effectuer aucune promotion durant l'année 2020, celles-ci sont reportées en 2021.

Objectifs

Les objectifs de l'année 2020 étaient

Recruter une dizaine de nouveaux sapeurs :

Objectif largement atteint, nous avons 15 personnes qui participeront à la formation de base.

Maintien des connaissances et perfectionnement de celles-ci pour de l'ensemble du personnel du SDIS :

Cet objectif n'a pas pu être atteint en raison de la pandémie qui a entraîné la suppression d'un très grand nombre de formations et exercices.

Maintien de l'effectif entre 80 et 90 :

Objectif atteint puisque nous sommes à 85.

Les objectifs de l'année 2021

Maintenir le maximum de formations et d'exercices malgré les restrictions dues au COVID 19.

Faire suivre une formation complémentaire de conduite pour au minimum le tiers des chauffeurs.

Mise sur pied et préparation d'une journée de cours à l'IFA de Balsthal pour les feux de parking souterrain, cours qui s'effectuera en 2022 si possible.

Activités du SDIS durant l'année 2020



Cours et formations :

Le personnel du SDIS était inscrit à un nombre important de cours et formations ECA couvrant plusieurs domaines d'activités, en raison de la pandémie seule une infime partie de ces cours a pu être maintenue.

Assemblée et concours cantonal FVSP :

La 113^e assemblée et le concours de la FVSP auraient dû avoir lieu vendredi 1 et samedi 2 mai sur la commune de Saint Prex pour l'assemblée et les concours, l'assemblée s'est faite un peu plus tard par voie électronique, quant au concours il a été reporté en 2021

Exercice final

Celui-ci a malheureusement dû être annulé en raison de la deuxième vague du COVID 19

Recrutement

Celui-ci a été maintenu malgré les restrictions avec l'aval du canton.

La campagne de recrutement 2020 a eu un beau succès. 15 personnes suivront la formation de base début 2021.

Véhicules, matériel et équipement

Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'officier de service, il s'agit d'une Hyundai Kona hybride de catégorie énergétique A en remplacement du Toyota Rav4.

Le local APR a été équipé d'un lave-linge afin de pouvoir laver les cagoules, housses, sangles etc. destinées à la protection respiratoire.

Les PC des deux casernes ont dû être changés, les anciens étant devenus obsolètes.

Nous avons également fait l'acquisition de matériel personnel courant (polos, bottes, pantalons, etc....).

Synthèse de l'année 2020

Le SDIS a fortement été impacté par la pandémie du COVID 19. Un nombre important d'activités (exercices, formation, roulage etc.) ont été reportés voire même annulés ce qui a un impact sur le cursus de formation. Nous avons cependant assuré l'essentiel qui est le service à la population, en effet l'ensemble des missions qui nous ont été confiées ont été menées à bien.

Le Commandant du SDIS SORGE,
Major Gauchat Stéphane



**ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE
BUSSIGNY - CHAVANNES-PRES-RENENS - CRISSIER - ECUBLENS - PRILLY - RENENS -
SAINT-SULPICE - VILLARS-SAINTE-CROIX**

Extrait du rapport de gestion, l'intégral se trouvant sur le site internet.

Préambule

Coronavirus (COVID-19)

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée de la pandémie du coronavirus (COVID-19). Cette pandémie a été causée par le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV-2); celui-ci a été identifié pour la première fois en décembre 2019 à Wuhan, en Chine. L'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'épidémie urgence de santé publique de portée internationale en janvier 2020 puis pandémie en mars 2020.

La Suisse annonçait le 25 février son premier cas de Covid-19. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) communiquait qu'un septuagénaire tessinois avait été testé positif au virus. Le 27 février 2020, le premier cas a été détecté au Canton de Vaud.

Le 16 mars, tous les cantons étant désormais touchés, le Conseil fédéral a décrété l'état d'urgence dans toute la Suisse. Le Conseil fédéral a pris seul les commandes de la crise. Les règles ont ainsi été identiques dans tous les cantons. Toutes les manifestations publiques ou privées ont été interdites, tous les commerces non essentiels ont dû baisser rideau et les frontières ont été partiellement fermées.

Par arrêté daté du 16 mars et face à la situation sanitaire exceptionnelle, le Conseil d'Etat vaudois a pris des mesures urgentes de protection de la population. Il a prononcé l'état de nécessité pour l'ensemble du territoire cantonal et a décidé de prendre, par voie d'arrêté, de nouvelles mesures exceptionnelles pour protéger la population. Toute manifestation et tout rassemblement public ont été interdits et les rassemblements privés limités à 10 personnes moyennant le respect strict des directives des autorités sanitaires. Ces décisions ont eu un impact important sur les activités du CoDir et du Conseil intercommunal de l'ORPC ROL.

Pour mémoire, la loi sur les communes (LC) et le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi que les règlements des conseils communaux, intercommunaux et généraux contiennent des délais relatifs à l'adoption du rapport de gestion et des comptes, délais qui échoient les 15 avril pour le bouclage des comptes, 31 mai pour le rapport de gestion et 30 juin pour l'adoption des comptes et du rapport de gestion.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé le 18 mars de reporter de trois mois l'ensemble des délais contenus dans la loi sur les communes, le règlement sur la comptabilité des communes et les règlements des conseils communaux, intercommunaux et généraux s'agissant de la procédure d'adoption des comptes et du rapport de gestion.

En conséquence, le CoDir a reporté la 1^{ère} séance annuelle du Conseil Intercommunal initialement prévue le 12 mai au 1^{er} septembre 2020.

Révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002

Pour mémoire, nous rappelons ci-dessous les éléments importants relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle loi.

Après l'approbation par le Conseil fédéral en novembre 2018 du lancement de la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), les échanges parlementaires entre le Conseil national et celui des Etats ont eu lieu tout au long des sessions de 2019. Avec la révision de la LPPCi, le Conseil fédéral entend moderniser le système de la protection de la population et l'orienter sur les dangers et les risques actuels. Le parlement a soutenu cet objectif mais en raison des grandes divergences entre les cantons et le Conseil fédéral, plusieurs modifications ont été apportées audit projet de loi. Les premières conséquences sont les suivantes :

- Maintien du système des contributions de remplacement pour les abris (art. 61 à 67). La suppression de l'obligation de disposer d'un abri et des contributions de remplacement ou, à défaut, l'arrêt de la construction de nouveaux abris, ont été rejetées.
- La réduction et l'assouplissement de la durée du service obligatoire de la protection civile est maintenue ; elle devrait commencer au plus tôt à 18 ans et se terminer au plus tard à 36 ans. Le recrutement s'effectue entre 19 et 25 ans, au plus tard. La durée de service est de 12 ans ou 245 jours de service pour les soldats et sous-officiers. Pour les sous-officiers supérieurs et les officiers, la durée de servir va jusqu'à l'âge de 40 ans. La possibilité d'effectuer un service long est abandonnée.
- La réactivation d'un service sanitaire au sein de la protection civile est abandonnée.
- Les coûts liés au système d'information et de gestion du personnel de l'armée et de la protection civile restent à la charge de la confédération, celle-ci assurant l'exploitation et le développement dudit système.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est fixée au 1^{er} janvier 2021. Le Comité de direction ainsi que le Commandant devront tenir compte de ses effets en 2021 notamment en matière d'effectifs.

Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à 6 reprises, les 10 mars, 25 mars, 7 mai, 21 mai, 5 août et 2 décembre, pour la gestion des affaires courantes de l'ORPC, ceci dans le cadre de ses attributions. En respect avec les directives COVID des autorités sanitaires, cinq séances se sont déroulées en visioconférence. Le projet du nouveau règlement du personnel professionnel a nécessité deux séances supplémentaires et un engagement important du CoDir.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal se compose d'un effectif de 41 membres et 8 suppléant(e)s, au 31 décembre 2020, dont deux représentants pour notre Commune, MM. Pierre David et Igor Kortchnoï et un délégué suppléant, M. Tahirou Komi. Le 1^{er} septembre 2020, à l'unanimité, l'assemblée a élu pour une année à la présidence, M. Pierre David. Le conseil communal s'est réuni à deux reprises en 2020.

Rapport d'activité ORPC ROL 2020

Les tâches principales du personnel professionnel de l'ORPC

- Gérer les effectifs de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) et garantir leur formation et entraînement
- Mettre sur pied, organiser et diriger les rapports, cours de cadres et cours de répétition de compétence communale/régionale
- Gérer et garantir l'état opérationnel des constructions, du matériel et des infrastructures de l'ORPC
- Coordonner et conduire les engagements en situation d'urgence, dans l'appui des partenaires sécuritaires et autres instances, lors d'événements, ainsi qu'en soutien dans les interventions en faveur de la collectivité (IFC).

Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2020)

L'effectif du personnel professionnel représente 760% ETP et concerne 9 personnes. Un chef opération-instruction à plein temps, nouveau poste, répondant aux exigences du domaine de la conduite opérationnelle et de l'instruction, a été engagé.

Nouveau règlement du personnel professionnel

La procédure d'analyse et d'examen des anciens statuts du personnel professionnel de l'ORPC a abouti et le nouveau règlement du personnel, modernisé et adapté au profil des prestations d'aujourd'hui, a été validé par les instances compétentes avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Effectif du personnel de milice (au 31.12.2020)

Les contrôles des effectifs sur le système PISA dénombrèrent 760 miliciens incorporés et formés, ceci sans prendre en compte l'impact de la forte diminution du contingent des astreints qui doivent être libérés de servir pour raison d'âge, au vu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale (LPPCi 2021) et son application au 1^{er} janvier 2021.

A cette date, l'effectif réel des miliciens et professionnels de l'ORPC représente un contingent de 461 personnes.

Article 36 LPPCi (rapports, cours de cadres et cours de répétition)

Tous les cours de répétition dans le cadre des 6 compagnies de l'ORPC ont été annulés dans leur forme planifiée en fin 2019 et les forces ont été reconduites au profit des engagements COVID-19. Certains cadres, spécialistes et soldats de l'ORPC ont néanmoins réalisé tout au long de l'année quelques services d'instruction basiques à l'article 36 de la loi.

- CR « Dons du sang » dans le cadre des Hautes Ecoles (UNIL – EPFL)

Article 27a LPPCi (interventions en faveur de la collectivité – IFC)

- JOJ 2020 LAUSANNE (8-22 janvier 2020)
- TELETHON 2020 dans l'Ouest Lausannois (vendredi et samedi 4-5 décembre 2020)

L'ORPC s'est aussi fortement engagée dans les préparatifs des championnats du monde de hockey sur glace, compétition malheureusement annulée, comme tant d'autres manifestations, telles que : « 20 KM de Lausanne », « CAP sur L'OUEST », « Marchethon » CF Lausanne.

• **Nombre d'astreints et jours de service (LPPCi art. 36 et 27a)**

309 miliciens ont donc réalisé 598 jours de service dans ces services et sur les places d'instruction habituelles. Certains d'entre eux, dont particulièrement les cadres, ont été engagés dans plusieurs phases de ces cours de répétition et interventions en faveur de la collectivité.

Article 27 LPPCi (interventions en situation d'urgence – ISU)

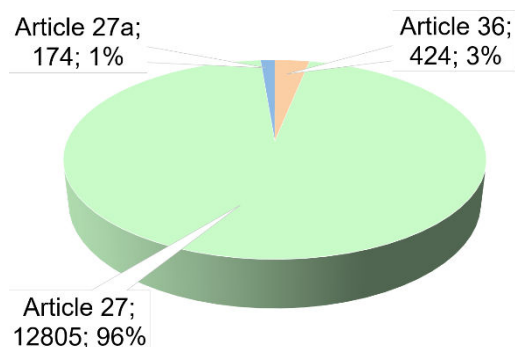
- Engagement d'urgence – DELESTA (Accident sur l'A1 le 27 juin 2020 à env. 22h30)
Alarme par la CTA et suivi par le Piquet ORPC GDV
- Engagements COVID-19/1 (du 14 mars à fin juin 2020)
- Engagements COVID-19 /2 (dès le 9 septembre 2020)
- **Nombre d'astreints et jours de service (LPPCi art. 27)**

Uniquement dans les engagements COVID-19 1 et 2 et par le seul engagement DELESTA en 2020, l'ORPC ROL aura mobilisé 1'278 personnes. Ce nombre nous indique que des astreints ont pu effectuer plusieurs périodes de chaque fois deux semaines, ceci pour un total de 12'805 jours de service.

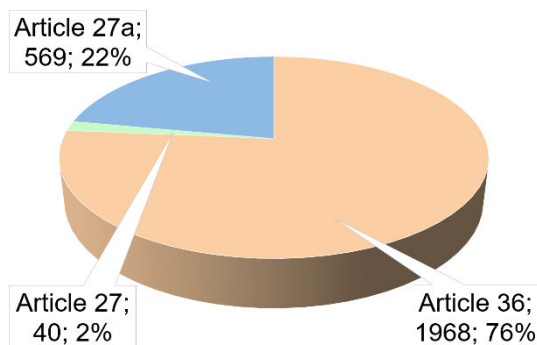
Total des jours de service en 2020 (LPPCi art. 36, 27a et 27)

Tous ces cours et interventions représentent pour l'année 2020 un total de 13'403 jours de service, effectués par 1'587 personnes astreintes. Ces chiffres sont exceptionnels et sans précédent à ce jour. Les engagements COVID-19 représentent à eux seuls 12'801 jours par 1274 personnes.

13'403 jours de service en 2020



2'577 jours de service en 2019



Légende :

- Article 36 de la LPPCi : Cours de répétition
- Article 27 de la LPPCi : Interventions en situation d'urgence
- Article 27a de la LPPCi : Interventions en faveur de la collectivité

Dispositif logistique et territorial, véhicules, service de piquet

Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 8 constructions de protection civile, les deux locaux d'engins séparés, un atelier/hangar et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont en bon état et opérationnels.

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont limités au strict minimum, ceci au vu des restrictions dictées par les complications dues aux effets de la COVID-19. Tous les CPA programmés ont été annulés et seuls quelques contrôles de grands abris ont été réalisés par le personnel professionnel. Pour les statistiques, la région Ouest Lausannois dénombre 1'946 abris de pleicodne valeur, pour une totalité de 73'514 places protégées (au 31.12.2020).

3 abris publics sont d'anciennes constructions de l'ORPC et répertoriés aujourd'hui dans les places protégées au profit de la population. Ils font partie intégrante des contrôles périodiques réalisés par l'ORPC avec le concours de la section ouvrages du SSCM.

Officiers de piquet ORPC ROL

Au 31 décembre 2020, le groupe des officiers de piquet se compose de 5 cadres de milice. Ces 5 miliciens sont entourés dans leur mission par le personnel professionnel de l'ORPC. En 2021, il sera nécessaire de renforcer le cadre des OP miliciens, suite à deux départs, l'un en raison de son entrée au sein des professionnels de l'ORPC et l'autre pour raison d'âge et libération de servir.

Véhicules de service et d'intervention

L'ORPC dispose d'un lot de 10 véhicules de service : 6 bus « Vito-Mercedes » combinés pour le transport de 8-9 personnes + matériel + traction d'engins, 2 PUCH type militaire, deux véhicules légers, dont un pour le Piquet de l'ORPC et un autre pour le transport de matériel léger ; les dix sont la propriété de l'ORPC.

Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes

Sur 452 sirènes fixes du dispositif cantonal vaudois POLYALERT, 12 sont enregistrées dans la région Ouest lausannois.

Sur les 12 sirènes fixes du district, toutes sont connectées sur POLYALERT et ont été testées le 5 février 2020 selon les prescriptions.

Résultat : 10 en ordre, soit 2 sirènes n'ont pas pu être enclenchées manuellement sur leurs sites.

Les 11 sirènes mobiles de l'ORPC ont toutes été testées sur leur capacité sonore. 5 sont posées en permanence sur des nouveaux véhicules et les 6 autres ont été montées sur d'autres véhicules de service.

Résultat : 10 en ordre et une des anciennes déclarée hors-service. A ce jour, 10 modules en stock.

Objectifs 2021-2022 et projet de réforme cantonale

Objectifs pour l'ORPC

Suite des engagements COVID-19 en 2021

- Maintien et consolidation des engagements COVID-19 selon concept 2020-21, dans le cadre du bataillon « Centre » à 3 ORPC.
- Adaptation des moyens et recherche de personnel dans les processus de vaccination de masse et dans les prévisions de testing à large échelle.

Restructuration dans le cadre du personnel professionnel

- Engagement ferme au 01.04.2021 d'un adjudant et chef d'office, poste à 100% ETP.
- Engagements prévus pour deux postes à 50% ETP, 1 secrétariat et 1 logistique.

Organisation et maintien du concept des services d'instruction au niveau compagnie

- Restructuration du bataillon ORPC ROL en 3 compagnies et un EM. Recherche de cadres et consolidation des fonctions de conduite à l'échelon commandement de compagnie et dans l'état-major de l'ORPC.
- Entraînement des formations au niveau compagnies indépendantes dans des cours de répétition annuels et regroupement des cadres subalternes dans un « pool » engageable dans plusieurs périodes dans l'année (optimisation de l'encadrement).
- Recherche et formation de 3-4 officiers de piquet, ainsi que 10-15 nouveaux spécialistes FIR (porteurs de pagers), pour atteindre un contingent d'environ 80 personnes.

Amélioration et développement des moyens

- Suite des préparatifs en infrastructures pour l'hébergement et l'accueil en cas d'urgence.
- Consolidation et pratique des moyens en trains d'intervention (matériel technique).
- Maîtrise du ravitaillement de ses propres troupes, des partenaires et de la population.
- Entraînement à la conduite dans les locaux fixes (PCR) et les structures mobiles (PCF).

Uniformisation et développement des procédures

- Suite des travaux et mise à jour des concepts principaux d'engagements (CODENG ROL)
- Consolidation du système de gestion des incorporés PISA et OM (comptabilité et gestion des constructions).

Consolidation de la collaboration avec nos partenaires

- Réussite des engagements en faveur de la collectivité, soit les 20 KM de Lausanne 2021 (selon nouveau concept adapté à la crise sanitaire) et la participation active dans le soutien à la manifestation en mobilité douce de « Cap sur l'Ouest » dans les 8 communes du district de l'ouest lausannois (dimanche 26 septembre 2021).
- PCV et POL dans les domaines de DELESTA Autoroutes et recherche de personne (battue) ; les SDIS, Samaritains, services régionaux et communaux pour le Plan canicule.

Le projet « TETRIS » dans la protection civile vaudoise

But recherché : Adaptation de l'organisation de la PCi vaudoise à la réalité des effectifs.

Suite aux prévisions alarmantes de la diminution des effectifs dans la protection civile, aux conclusions rapportées par l'étude d'une société consultante et par l'analyse des groupes de travail sollicités dès le mois de mai 2019, une décision est prise en septembre de la même année sur la validation des analyses et la demande de compléments. Il s'en suit les 3 et 16 décembre 2019, une présentation à l'Assemblée des Présidents de Codir, en présence de Mme la Conseillère d'Etat le 16.12 et une décision de lancer une étude sur les deux variantes proposées est prise par l'Autorité politique. Les deux variantes sont :

- **Le modèle LCU (Ligne de Commandement Unique)**

Eléments maintenus : Le profil de prestations. Régions disposants d'effectifs, de matériel et d'infrastructures.

Modifications apportées : 4 régions géographiques sont créées. Les régions sont intégrées, unifiées et gérées au niveau cantonal. Le détachement cantonal est réorganisé. Le financement de la protection civile, centralisé. L'entité centrale définit le budget et valide les comptes.

- **Le modèle ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile)**

Eléments maintenus : Le profil de prestations. Le détachement cantonal. Le modèle de financement par le canton et les communes (financé conjointement). Les ORPC, dans leur forme juridique et leur fonctionnement.

Modifications apportées : Le nombre des ORPC passe de 10 à 4. La gouvernance intercommunale de l'ORPC se fait avec 100 à 150 communes.

Dès le mois de février 2020, le Comité de pilotage du projet TETRIS coordonne les différentes actions dans les études des deux variantes. Certains éléments du RETEX cantonal Covid-19 du 03.07.2020 sont intégrés dans l'étude. Les résultats des workshops thématiques, des collectes de données et autres analyses sont traités dans des séances de Présidents de Codir, les 23.09, 27.10 (membres des Codir) et 18.11.2020. Ils ont abouti sur la présentation du pré-rapport, le 03.12.2020, à nouveau en présence de Mme la Conseillère d'Etat. La crise sanitaire du Coronavirus et ses restrictions n'ont malheureusement pas permis la séance d'information destinée au personnel professionnel de la PCi vaudoise.

Le processus d'analyse et validation des étapes suit actuellement son cours, sous la conduite du Comité de pilotage et des séances d'information et de travail sont planifiées en mars 2021.

En conclusion, ce rapport est aussi l'occasion de remercier vivement cadres et personnel de milice, pour leur volonté et l'engagement total qu'ils ont démontré tout au long de cette année très particulière. Et de rajouter que l'année 2021 sera pour notre commandant synonyme d'une fin de carrière professionnelle. En effet, après 41 années d'activité dans le cadre de la protection civile vaudoise, dont 32 au sein de l'ORPC avec la fonction de Commandant dès le mois de novembre 2009, son départ à la retraite a été annoncé au 31 août prochain.

ARASOL Association Régionale pour l'Action Sociale Région Ouest Lausannois

Les organes de l'association au 31 décembre 2020 sont :

Conseil intercommunal :

Présidente : Mme Arun Bolkensteyn
Nos délégués : Mmes Jacqueline Pernet et Nadia Schmid.

Comité de direction : Représentante de Villars-Ste-Croix : Mme Susanne Perrudet, Municipale.

* * * * *

Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

En raison de la situation sanitaire, 1 seule séance a eu lieu le 16.01.2020.

Drôle d'année pour la Plateforme jeunesse....

Elle avait pourtant bien débuté avec tout d'abord un apéro de Noël le 16 janvier 2020 et dans une nouvelle formule, permettant à tous les invités traditionnels de cet apéro d'assister à une conférence et de débattre sur l'engagement des communes pour la jeunesse. Madame Claire Balleys, sociologue, est venue nous parler de "la place des écrans au sein des familles" et a exposé un point de vue critique et novateur sur cette question, s'éloignant ainsi des idées reçues sur ce sujet.

Puis tout s'est arrêté avec l'arrivée de la pandémie, et toutes les autres rencontres de la Plateforme prévues ont dû être annulées au gré des vagues de contagion.

Sur les quatre rencontres prévues pour les acteurs de groupe de coordination jeunesse (GCJ), seules deux ont eu lieu, le 16 janvier 2020 au CRAB de Bussigny et le 12 mars 2020 à Carrefour Sud à Prilly. Lors de la rencontre du mois de mars la thématique de "l'Estime de soi" a été abordée. Cette notion avait été souhaitée par l'ensemble des travailleurs sociaux.

Les projets suivants ont tout de même été organisés et soutenus financièrement :

- 8 février 2020 Sortie Luge et ski à Villars pour clore cette année de JOJ 2020, 24 jeunes des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Prilly, Renens.
- 19 février 2020 12^{ème} Tournoi de Futsal au gymnase de Renens, plus de 100 jeunes de l'ensemble des communes de l'ouest ont participé à cette après-midi footballistique. Comme à l'accoutumée, les jeunes se sont défiés en trois catégories, 12-14 ans garçons, 15-17 ans garçons et 12-17 ans filles. Le tournoi a vu la participation d'une équipe de Prélaz (Lausanne).

D'autres activités/projets étaient prévus lors de cette année, mais n'ont pas pu être réalisés :

- J-ouest-Basket trophy
- Battle de rap
- Cap sur l'ouest
- Dîner quizz
- Cinéma-débat
- Tournoi de e-sport

L'objectif est de repousser ces projets à l'année 2021...

Par ailleurs, la Plateforme a été sollicitée par la DGCS afin de mettre en place un projet pilote portant sur "Le non-recours des jeunes de 14 à 25 ans aux prestations sociales dans l'Ouest lausannois". Ce projet impliquant, la Plateforme jeunesse, les communes de l'Ouest-lausannois, les deux ARAS présentes dans le district et le groupe coordination jeunesse, a pour objectif de "*partir des situations concrètes des jeunes afin d'appréhender leurs difficultés, coordonner les différents acteurs impliqués dans l'insertion des jeunes et proposer une solution adaptée qui puisse répondre au besoin des jeunes. Il vise à faciliter l'accès aux prestations d'appui social, d'orientation et d'insertion pour les*

jeunes de 14 à 25 ans en rupture (« décrocheurs sévères ») à travers la mise en place d'une commission."

Ce projet a également dû être gelé en attente d'une amélioration de la situation pandémique. Pour terminer, il est important de relever que la situation des jeunes dans le district est de plus en plus difficile ; elles-ils souffrent des restrictions sanitaires plus que tout autre groupe de personnes, car ils sont à un âge où se rencontrer librement entre pairs dans l'espace public est une nécessité. De plus les employeurs hésitent à engager dans apprentis vu le contexte économique et sanitaire et beaucoup de nos jeunes ne trouvent pas de places d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire. Tout au long de l'année 2021, la Plateforme jeunesse et le GCJ seront particulièrement attentifs à leur santé mentale et affective.

Travailleur social de proximité

Notre animateur, Stéphane, continue d'encadrer les jeunes de Villars-Ste-Croix pour un taux d'activité d'environ 10%.

Les activités les plus récurrentes avec les jeunes de Villars-Ste-Croix sont les suivantes :

- Activités sportives en salles de gym (avec, entre autres, comme base commune le respect, l'empathie et la camaraderie)
- Cinéma-débat (principalement basés sur l'altruisme, des valeurs humanistes, de la prévention et de la promotion de la santé)
- Table ronde avec partage de repas (échanges libres ou en lien avec le cinéma débat)
- Divers entretiens avec les parents (téléphoniques ou sur place)
- Aide dans l'orientation : perspectives professionnelles/étudiantines
- Orientation vers des structures sanitaires pour des difficultés d'ordre: psychologiques, de prévention, de troubles organiques (blessures au sport, symptômes avant-coureurs d'un dysfonctionnement organique)
- Entretien motivationnel/éducatif de relation d'aide et ceci sous forme de groupe, mais surtout des entretiens en individuel (avenir professionnel; santé mentale sur des cas d'errances et/ou décrochage scolaire, difficultés dans le lieu professionnel, prévention-sexualité).

Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, les rencontres et activités n'ont, de manière générale, pas pu avoir lieu.

Accueil de jour des enfants de Bussigny et Villars-Ste-Croix

Présentation et missions

Le Réseau BussiVillAje est une association de droit privé à but non lucratif selon art. 60 et suivants du CC dont l'assemblée générale se compose de délégués des conseils communaux et généraux des deux communes membres. Le Réseau propose des places d'accueil en priorité pour concilier vie familiale et vie professionnelle au moyen de trois type d'accueil : familial, préscolaire et parascolaire.

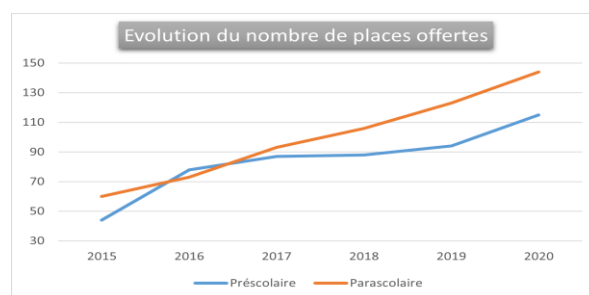


Nombre d'enfants accueillis par type d'accueil au 31 décembre

	Préscolaire (Garderies)	Parascolaire (UAPE)	Parascolaire (APEMS)	Accueil familial de jour	
	<i>Maison Petite Enfance</i> <i>Ile aux Oiseaux</i>	<i>Les P'tites CraBulles</i> <i>La FlamanBulle</i>	<i>La Bulle d'Air</i> <i>La MandiBulle</i>		Total
	3 mois à 4 ans	Ecoliers 1P et 2P	Ecoliers 3P à 8P	4 mois à 12 ans	
2017	145	74	133	127	479
2018	158	73	169	132	532
2019	180	81	156	130	547
2020	195	89	155	120	559

Développement de l'offre du Réseau

Comme prévu, 27 nouvelles places préscolaires ont été ouvertes au sein des deux garderies en trois étapes entre août 2019 et février 2020 auxquelles se sont ajoutées 21 places parascolaires (réparties entre UAPE et APEMS).



Pré-scolaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de places	44	78	87	88	94	115
Nb d'heures d'accueil offertes	-	189'865	240'120	242'880	256'680	305'842
Nb d'enfants	94	140	145	158	180	195
Nb enfants/place	2.14	1.79	1.67	1.79	1.91	1.70

Para-scolaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de places	60	73	93	106	123	144
Nb d'heures d'accueil offertes	-	86'490	112'345	119'820	141'217	185'605
Nb d'enfants	140	157	207	242	237	244
Nb enfants/place	2.33	2.15	2.22	2.28	1.92	1.69

L'augmentation de la capacité a permis de maintenir le niveau de l'offre et de faire face à la hausse du nombre d'enfants de moins de 12 ans sur le territoire (195 enfants de plus dans la population entre 2016 et 2019); les efforts vont se poursuivre afin d'accompagner l'évolution des besoins et du taux de recours aux structures d'accueil par les familles.

Pandémie Covid-19

L'arrêté fédéral du 13 mars concernant la fermeture des écoles et l'arrêté cantonal du 18 mars 2020 instaurant un accueil d'urgence ont eu les conséquences suivantes pour les structures d'accueil :

- Maintien d'un accueil d'urgence réservé au personnel actif dans la lutte contre la pandémie, cet accueil devant satisfaire à de nouvelles normes très restrictives (par exemple *La Maison de la Petite Enfance* est passée du jour au lendemain d'une capacité de 54 places à 22 places autorisées).
- Suspension de tous les contrats avec arrêt de la facturation aux familles et remboursement de la moitié du mois de mars qui avait déjà été facturée.
- Instauration d'un accueil d'urgence non facturé et organisé en coordination avec l'office d'accueil de jour des enfants en accueil préscolaire réparti entre les deux garderies.
- Renoncement à instaurer un accueil d'urgence en parascolaire, le service d'accueil scolaire instauré par la DGEO étant suffisant par rapport à la demande.
- Fermeture de l'accueil familial de jour, les proches des accueillantes se retrouvant confinés à leur domicile.
- Projet d'ouverture de 25 nouvelles places préscolaires prévues par convention dans une garderie privée *Pop e Poppa* modifié et reporté à l'été 2021.

La pression a été forte sur toutes les structures, 11 plans cantonaux se sont succédés, en général communiqués le vendredi par l'Etat de Vaud pour une mise en œuvre le lundi suivant. Le défi majeur pour le Réseau et les directions a consisté à tenir informés des modifications constantes, tant le personnel que les familles, mais également les accueillantes en milieu familial et leur entourage ; à rassurer les uns et les autres mais aussi exiger une bonne compréhension et application de mesures parfois difficilement applicables dans la réalité de

l'accueil d'enfants. Des cellules Covid ont été mises sur pied pour adapter les mesures aux différents sites, aux âges des enfants et pour viser la meilleure coordination possible.

Ses statuts le permettant, seule la Maison de la Petite Enfance a été considérée comme éligible à l'aide fédérale et a perçu 82% de la perte financière subie entre le 18 mars et le 10 mai. L'Etat de Vaud a versé le 67% de cette même perte aux autres structures du Réseau y compris à l'accueil familial. Aucune structure n'a pu bénéficier de RHT pour le personnel dont la tâche est pourtant, en majorité, incompatible avec du télétravail. La Faje (fondation pour l'accueil de jour des enfants) a décalé ses subventions ordinaires afin de permettre aux réseaux vaudois de passer ce cap.

Entre le 11 mai et l'été, 85% des enfants fréquentaient à nouveau les structures ; parmi le 15% qui ont renoncé à leur place d'accueil se trouvent des enfants à risque ou dont les parents sont à risque ou dont les parents n'ont pas pu reprendre leur activité professionnelle.

Gestion

La comptabilité ainsi qu'une partie des ressources humaines sont confiées à la société Service Famille et la société Fidinter assure la révision des comptes. Le financement progresse proportionnellement à l'augmentation de l'offre d'accueil ; alors qu'en 2018, les charges totales du Réseau BussiVillAje étaient de CHF 5'601'034, en 2019 elles se sont montées à CHF **6'103'447**.

Le financement se répartit entre les contributeurs listés ci-contre. La participation des parents reste majoritaire et il convient de souligner la forte progression du soutien de la Faje afin de soulager et accompagner les communes dans le développement de cette politique publique.

<i>Contributeurs</i>	<i>Financement 2019</i>	<i>Part %</i>
Parents	CHF 3 091 855	50.66%
Bussigny et Villars-Ste-Croix	CHF 1 608 052	26.35%
Faje subventions ordinaires	CHF 1 267 249	20.76%
OFAS et Faje aides ouverture	CHF 129 413	2.12%
Divers	CHF 6 878	0.11%
Produits totaux	CHF 6 103 447	

Accueil familial de jour

La coordinatrice assume une fonction d'agrément (préavis sur les autorisations, évaluer et assurer la surveillance des accueillantes), ce rôle relève de la compétence des deux communes qui délivrent les autorisations d'accueil.

Ses autres missions consistent à assurer le bon fonctionnement de la structure de coordination du Réseau qui engage les accueillantes et propose des places en milieu familial pour des enfants de 4 mois à 12 ans.

Données statistiques au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre d'accueillantes	26	26	27
Places autorisées préscolaire et 1P	99	98	95
Places autorisées écoliers dès 2P	56	50	53
Nombre d'enfants accueillis sur toute l'année	154	159	158
Nombre d'enfants simultanément présents	120	130	132
Nombre d'enfants d'âge préscolaire	47	48	45
Nombre d'écoliers 1-2 P	17	24	30
Nombre d'écoliers 3 à 8 P	56	58	57
	81'405	106'122	99'658

Formation

La coordinatrice, dans le cadre de sa formation obligatoire à l'école d'études sociales et pédagogiques, élabore un projet qui permettra de mieux cibler les besoins en soutien pédagogique spécifique de chaque accueillante selon les groupes d'enfants accueillis. Un soutien à domicile a débuté en deuxième partie d'année.

Formation continue : le thème de cette année était « le harcèlement scolaire ». Certaines études relèvent que 5 à 10% des élèves suisses seraient victimes de harcèlement scolaire. Le cours avait pour but de sensibiliser à la prévention, à pouvoir identifier certains comportements et accompagner les enfants au mieux.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE 1P et 2P)

Deux unités d'accueil pour écoliers hébergent les petits élèves en dehors des périodes scolaires du lundi au vendredi entre 7h et 18h30 ainsi que durant une grande partie des vacances scolaires :

Les P'tites CraBulles (Rue St-Germain 2), 60 places

La FlamanBulle (Tombay I), 24 places

En décembre la structure accueille 89 écoliers répartis sur les deux sites et occupant 72 places, il sera possible d'ouvrir encore un groupe en août 2021. Certaines plages d'accueil (mercredi et des vacances en particulier), permettent de regrouper les enfants sur le site des *P'tites CraBulles*.

Reprise des écoles post-confinement

Alors que cette nouvelle unité d'accueil pour écoliers commençait à trouver son rythme pour sa première année scolaire après ouverture, les locaux se retrouvent sans vie enfantine entre mars et avril 2020 afin de contrer la première vague du coronavirus. Le personnel a mis ce temps à profit pour réorganiser les espaces intérieurs, nettoyer à fond les locaux.

L'UAPE a eu le plaisir de réouvrir ses portes le 11 mai 2020 et malgré le cadre un peu particulier imposé par les normes sanitaires, cela a été une immense joie, tant pour les enfants que pour l'équipe de se retrouver dans les structures. Durant cette phase délicate où chacun devait retrouver un équilibre, les UAPE ont eu la chance de compter sur l'aide du personnel du CRAB venu en soutien à l'équipe éducative pour les trajets scolaires.



La FlamanBulle
Les P'tites CraBulles

UAPE

Accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS 3P à 8P)

La MandiBulle et **La Bulle d'Air** accueillent les enfants le matin, avant l'école, le midi et l'après-midi après l'école. Ces deux sites, situés dans le collège du Tombay ainsi qu'à Dalaz, ont une capacité de 112 places. L'APEMS est fermé durant les vacances scolaires. Les écoliers de 3 et 4 P se rendent à *La MandiBulle*, l'autorisation d'accueil du site *La Bulle d'Air* délivrée par le canton permettant l'accueil des écoliers dès la 5 P.

En novembre 2020, 155 écoliers fréquentaient les APEMS, dont : **76 écoliers de 3 et 4 P / 56 écoliers de 5 et 6 P / 23 écoliers de 7 et 8 P.**

Les enfants scolarisés aux écoles de Roséaz et de Vuette en 3 et 4 P sont accompagnés car il s'agit de trajets hors zones scolaires. Les autres élèves du même âge qui se rendent de *La MandiBulle* au site du Tombay ou à l'arrêt de bus peuvent compter sur un membre de l'équipe des APEMS présent au passage piéton du Vieux-Collège lors de chaque période.

Le réfectoire du Raisin se charge des écoliers dès la 5 P pour midi, cela a libéré des places APEMS pour des enfants qui sont présents aussi le matin et après l'école. La structure peut ainsi mieux répondre aux familles ayant besoin d'une fréquentation plus étendue que l'unique temps du repas du midi.

Covid-19

Entre la mi-mars et le 10 mai, c'est la fermeture avec une mise à disposition des locaux de *La Bulle d'Air* au service de garde mis en place par les Ecoles. La reprise a pu se faire selon des normes restreignant le nombre d'enfants autorisés par groupe ce qui a provoqué des difficultés organisationnelles. A cet aspect s'est ajouté le fait que les écoliers devaient fréquenter leur classe une semaine sur deux. Les familles ont dû jongler avec une organisation scolaire chamboulée, les équipes éducatives ont eu fort à faire pour clarifier quel enfant devait se rendre en classe ou pas. Cette phase de transition a duré fort heureusement peu de temps. L'équipe a dû repenser les jeux et activités en s'adaptant aux plans cantonaux en constante évolution.

Accueil préscolaire : L'île aux Oiseaux

La structure a désormais une capacité de 61 places et assure l'accueil des enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école de 7h00 à 18h30 avec les groupes d'âges suivants :

- **Les Colibris et les Rossignols 24 places** – bébés et trotteurs
- **Les Goélands 7 places** – trotteurs et moyens
- **Les Pélicans 30 places** – moyens de 30-36 mois à 4-5 ans

Au début de l'année 2020, *L'île aux Oiseaux* a terminé sa transformation en augmentant sa capacité d'accueil de 10 places chez les Pélicans après avoir ouvert 7 places en novembre 2019.



En novembre 2020, 103 enfants, soit 90 familles fréquentaient la structure. Le groupe des Colibris accueillait 20 enfants, les Rossignols 24, les Goélands 10 et 49 fréquentaient les Pélicans.

Accueil d'urgence

Au mois de mars, le confinement a été décrété. Dans le cadre de la participation du Réseau à l'accueil d'urgence, *l'île aux Oiseaux* a gardé ses portes ouvertes. Il s'agissait alors d'accueillir les enfants de familles engagées dans la lutte contre la pandémie et d'éviter que ces familles ne soient contraintes à les confier à des grands-parents. Entre la mi-mars et le 10 mai, les défis se sont succédé. Le nombre de familles étant restreint, le fournisseur ne livrait plus de repas et il a fallu cuisiner, accueillir des familles et des enfants non connus jusqu'ici, planifier en télétravail de nombreux accueils finalement annulés car les parents n'avaient pas été mobilisés comme prévu ou ont eu peur de placer leur enfant. Il n'a pas été rare qu'une éducatrice se rendent à l'ouverture pour des familles qui ne sont pas venues.

L'équipe a souhaité maintenir le lien avec les enfants ainsi qu'avec leur famille et divers moyens ont été utilisés. Avec l'aide du Réseau, un intranet a été créé, accessible aux parents. Les collaborateurs qui le souhaitaient ont pu réaliser des vidéos dans lesquelles ils ou elles racontaient une histoire, chantaient des chansons, donnaient une recette, effectuaient un bricolage, etc...

Projets initiés en 2020

- Activités permettant aux enfants de reconnaître et de nommer leurs émotions,
- Moments de découverte des livres et des histoires pour les petits,
- Aménagement du jardin avec des éléments pour les jeux d'imitation avec le soutien de la loterie romande.

Accueil préscolaire : *La Maison de la Petite Enfance*

La Maison de la Petite Enfance offre **54 places** :

- Les **Minimômes**, 24 places (10 bébés et 14 trotteurs)
- Les **Maximômes**, 30 places (30 moyens de 2 ½ à 4-5 ans)



En novembre 2020, 92 enfants, soit 85 familles fréquentaient la structure. Le secteur de la nurserie comptait 18 bébés et 25 trotteurs. Le secteur de la garderie accueillait 49 enfants.

En mars et en lien avec la pandémie, la Maison de la Petite Enfance a vécu la période d'accueil d'urgence avec l'objectif de venir en aide aux familles répondant aux critères énoncés par les autorités. La majorité des autres familles s'est organisées et l'équipe éducative s'est mobilisée pour que les quelques enfants accueillis puissent l'être en toute sérénité.

Toute l'équipe a été attentive et a fait preuve de beaucoup de bienveillance face aux inquiétudes des familles envers le virus, à ses effets et à la nouvelle organisation qu'il créait.

En date du 8 juillet, suite à la détection de deux cas positifs, l'office du médecin cantonal a ordonné la fermeture dans l'heure de la garderie pour 10 jours. Une ristourne de CHF 24'792.- a été versée aux parents pour cette période et une partie des charges salariales a été compensée par les APG.

Projets en cours

Suite au travail de formation d'une éducatrice, l'équipe des Maximômes a repensé l'espace extérieur et, soucieuse d'offrir un cadre adapté aux enfants, a identifié les manques et les possibilités d'amélioration de la terrasse.

Trois espaces ont donc été imaginés dans un premier temps :

Espace calme

Espace de découverte jeu symbolique

Espace de découverte 5 sens



Activités

Les activités habituelles qui ponctuent l'année ont été modifiées pour répondre aux nouvelles normes et directives 2020 :

- L'équipe a organisé un après-midi au bord de la Venoge avec les enfants uniquement ;
- Les Minimômes ont choisi le thème des lutins et les Maximômes nous ont emmenés dans le monde des ogres durant une semaine en utilisant les 5 sens.

Activités du Comité

Le Comité de l'Association continue à se rencontrer plusieurs fois dans l'année pour s'assurer de la bonne continuité de la structure. L'Assemblée Générale n'ayant pas pu avoir lieu en présentielle, elle a été imaginée et conçue par courrier électronique.

AFFAIRES SOCIALES

Les Municipaux et les chefs de service des affaires sociales des Communes de l'Ouest-lausannois se rencontrent plusieurs fois par an pour mettre en commun leurs réflexions sur les problèmes sociaux.

Les Municipales des affaires sociales de Bussigny et Villars-Ste-Croix ainsi que les différents acteurs du social (les représentants de l'AAS, du CSR, du CMS, de l'ORP, du Défi, du CSP, le travailleur social de proximité et une partie du personnel du service des affaires sociales et de la jeunesse) se sont rencontrés une seule fois en 2020. Cette séance a favorisé la communication et la collaboration entre les organismes.

Chômage

Situation des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2020 (chiffres de l'ORPOL)

	2020	2019	2018	2017
Total des demandeurs d'emploi	20	15	30	18
Total des chômeurs	15	9	22	11
Demandeurs d'emploi - Hommes	13	4	12	12
Demandeuses d'emploi - Femmes	7	11	18	6
Demandeurs d'emploi - Suisses	15	6	17	14
Demandeurs d'emploi - Etrangers	5	9	13	4

Transport de personnes à mobilité réduite

Pour la somme de CHF 3.70 par course, les habitants à mobilité réduite peuvent bénéficier d'un transport pour aller recevoir des soins ou effectuer un certain nombre de démarches de la vie courante. Le nombre des courses subventionnées par la Commune est limité à 96 courses par an et par client.

Après évaluation de leur mobilité par l'ergothérapeute du CMS, une carte de légitimation est remise aux personnes à mobilité réduite spécifiant le type de transport auxquels elles ont droit.

En 2020, deux habitant de Villars-Ste-Croix ont eu recours à Transport Handicap Vaud.

Chauffeurs bénévoles Mèbre-Sorge

L'association de bénévoles est dédiée au transport des personnes peu autonomes dans leurs déplacements. La réservation du transport doit se faire min. 48 heures à l'avance au 021 651 29 49, sous la responsabilité d'un coordinateur, en collaboration avec le Bureau Transport Mobilité Réduite Lausanne (TMRL), la permanence téléphonique reçoit les demandes du lundi au vendredi de 09.00h à 12.00h. TMRL transmet la liste des demandes avant 12.30h aux coordinateurs qui planifient les courses et engagent les bénévoles.

Depuis la reprise, après confinement, les demandes de transports de loisirs ont été supprimées.

En 2020, 3848 courses pour des personnes à mobilité réduite ont été effectuées dans l'Ouest lausannois (7224 en 2019), représentant une diminution de 46.73% par rapport à 2019.

82 courses ont été effectuées pour Villars Sainte Croix, représentant 1092 kilomètres (105 courses et 2077 kilomètres en 2019).

Association pour la prévention et le maintien à domicile de l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Directrice : Mme Tiziana Brutto Koller

Présidente : Mme Manon Fawer

Comité de direction : Représentante de Villars-Ste-Croix : Mme Susanne Perrudet, Municipale.

* * * * *

SERVICE DES EAUX

Consommation au Village (m ³) :	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Consommation facturée aux particuliers (m ³)	65'414	65'241	68'020
Consommation communale (m ³) :	c) 5'297	b) 2'624	b) 1'982
Maison de Commune Au Village 54	114		
Terrain de foot	1'422		
Giratoire - Route de Cossonay	188		
Refuge	182		
Chapelle	294		
Collège Au Village 23	602		
Bâtiment En Saugeon 1	2'495		
Total consommation (m ³)	70'711	67'865	70'002
Achat d'eau EIEVMV (m ³)	90'162	a) 74'733	78'865
Perte en (m ³)	19'451	6'868	8'863
Perte en %	21.57%	9.19%	11.24%

a) Tient compte d'un chevauchement de facturation de 4'650 m³ par rapport aux comptes de l'EIEVMV 2019 selon précision dans le rapport de gestion 2019. Le total présenté correspond à la consommation réelle 2019.

b) Ces consommations présentées dans les précédents rapports ne tenaient pas compte des consommations liées à l'arrosage des parcs.

c) L'introduction des nouveaux compteurs permet de donner le détail de la consommation de l'année entière dès 2020.

La différence entre les consommations et les achats provient :

- des pertes sur réseau (voir ci-dessus),
- du curage des chambres,
- de la marge de tolérance sur compteurs.

Nous constatons une perte très importante pour l'année 2020. Des contrôles complémentaires seront effectués pour identifier la cause de cette perte.

Conclusion

La Municipalité exprime ses sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, par leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre Commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitants de Villars-Ste-Croix.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter le rapport de gestion tel que présenté et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Villars-Ste-Croix, le 31 mai 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Vice-Syndic :

Georges Cherix

Vincenzo Camuglia

TABLEAU DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAS	Agence d'assurances sociales
AdCV	Association des Communes vaudoises
AFTPU	Axes Forts de Transports Publics Urbains
AI	Assurance invalidité
APR	Appareil de protection respiratoire
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARAS	Association Régionale pour l'Action sociale
ARASOL	Association Régionale pour l'Action Sociale Région Ouest Lausannois
ASSC	Assistant en soins et santé communautaire
ASV	Aide sociale vaudoise
AVDCH	Association vaudoise des contrôles des habitants
AVS	Assurance vieillesse et survivants
B	
BUTS	Bussigny uni à Titao et Salla
C	
CCPP	Centre de consultation psychiatrique et psychothérapique
CCVIDIS	Commission de coordination VIDIS
CE	Communauté européenne
CEP	Centre d'éducation permanente
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHUV	Centre hospitalier universitaire Vaudois
CI	Chef d'intervention
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour
CIVES	Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires
CMS	Centre médico-social
CODENG ROL	Conduite dans l'engagement Région Ouest Lausannois
CODIR	Comité directeur
COPIL	Comité de pilotage
COPROJ	Comité responsable du projet
COTECH	Commission technique
COSADOCA	Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe
COSTRA	Comité stratégique
COVIDIS	Commission opérationnelle VIDIS
CPA	Contrôle périodique d'abris
CPT	Cellule de pilotage
CR	Cours de répétition
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux
CSM	Centre sportif de Malley
CSR	Centre social régional
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
CTA	Centre de traitement des alarmes
D	
DAP	Détachement d'appui
DE	Demandeur d'emploi
DECS	Département de l'économie et du sport
DECTER	Découpage territorial
DELESTA	Délestage autoroutier
DEPOL	Délégation politique
DGE	Direction générale de l'environnement
DPS	Détachement premier secours
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DsecEI	Décret sur le secteur électrique
E	
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie
EFRI	Ecole de formation des recrues incendie
EIEVMV	Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville / Mex / Villars-Ste-Croix
EM	Etat-Major

EMS	Etablissement médico-social
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps
ETP	Equivalent plein temps
EVAM	Etablissements Vaudois Accueil des Migrants
F	
FAP	Formation accompagnateur en psychiatrie
FAR	Formation d'appui régionale (ORPC)
FAJE	Fondation accueil de jour des enfants
FEE	Formation en entreprise
FIR	Formation d'intervention régionale
FIROL	Formation Intervention Régionale Ouest (ORPC)
FSSP	Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers
FVSP	Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers
G	
GROPIL	Groupe pilotage de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
GD	Groupe décisionnel
GS	Groupe de suivi
GT	Groupe de travail
H	
HES	Haute école spécialisée
I	
IIC	Inspection intercommunale des chantiers
IITC	Inspection intercommunale du travail et des chantiers
IDEHEAP	Institut de hautes études en administration
IFA	International Fire Academy
IFC	Intervention en faveur de la collectivité
ISU	Intervention en situation d'urgence
J	
JAD	Jeunes adultes en difficulté
JSP	Jeunes Sapeurs-pompiers
L	
LAI	Loi sur l'assurance invalidité
LACI	Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAJE	Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LCU	Ligne de commandement unique
LEDP	Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques
LPERS	Loi sur le personnel
LPPCi	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
M	
MIS	Mesures d'insertion sociale
N	
NRBC	Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques
O	
OI	Organe d'intervention
OIBT	Ordonnance sur les Installations à Basse Tension
OM	Système de gestion des incorporés
OP	Office des poursuites
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
ORP	Office régional de placement
ORPC ROL	Office régional de protection civile Région Ouest lausannois
ORPOL	Office régional de placement de l'Ouest lausannois
OVAM	Organe vaudois d'assurances maladie
P	
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires
PCF	Poste de commandement Front
PCi	Protection civile
PCR	Poste de commandement régional
PCV	Police cantonale vaudoise
PDi-OL	Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois

PET	Personnel en emploi temporaire
PFL-OL	Plate-forme logement de l'Ouest lausannois
PGA	Plan général d'affectation
PISA	Système de gestion des incorporés
POL	Police de l'Ouest lausannois
PPA	Plan partiel d'affectation
RAC	Classes raccordements
RAS	Région d'assurances sociales
RC	Route cantonale
RDU	Revenu déterminant unifié
REDIP	Réduction de l'impôt préalable (TVA)
RETEX	Retour d'expérience
RI	Revenu d'insertion
RIIPCI	Règlement sur les interventions et l'instruction de la protection civile
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RPGA	Règlement sur le plan général d'affectation
RPPA	Règlement sur le plan partiel d'affectation
RPT	Répartition financière des tâches entre Confédération et Canton
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
SDT	Service du développement territorial
S.I.	Services industriels
SPOP	Service de la Population
SPSL	Service protection et sauvetage Lausanne
SSCM	Service de la Sécurité civile et militaire
SSPL	Société suisse de psychologie
STATVD	Statistique Vaud
STEP	Station d'épuration
TL	Transports publics de la région lausannoise
TP	Tonne pompe
TPM	Transport de personne et matériel
TSP	Travailleur social de proximité
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
UNIL	Université de Lausanne
VCI	Véhicule chef d'intervention
VEA	Véhicule échelle automobile
VG	Voie secondaire générale
VIDIS	Vision intégrée défense incendie et secours
VMA	Véhicule matériel
VMB	Véhicule modulaire berce
VTT	Véhicule traction
VP	Voie secondaire pré-gymnasiale